



**Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement  
Séance du lundi 27 novembre 2017**

<b>MAIRIE.....</b>	<b>4</b>
<b>HOMMAGE.....</b>	<b>5</b>
<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>5</b>
<b>AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>9</b>
<b>CULTURE.....</b>	<b>11</b>
<b>COMMERCE.....</b>	<b>12</b>
<b>PETITE ENFNACE &amp; FAMILLE .....</b>	<b>13</b>
<b>JEUNESSE .....</b>	<b>15</b>
<b>AFFAIRES SCOLAIRES .....</b>	<b>16</b>
<b>LOGEMENT &amp; URBANISME .....</b>	<b>17</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE &amp; ANIMATION LOCALE .....</b>	<b>23</b>
<b>PROPRETE .....</b>	<b>25</b>
<b>CAISSE DES ECOLES.....</b>	<b>28</b>
<b>QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT .....</b>	<b>30</b>
<b>VŒUX.....</b>	<b>33</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 21 novembre 2017, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 27 novembre 2017 en la salle des mariages du XVIII<sup>ème</sup> arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

**Étaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup>, M. BADINA, M. DAVIAUD, M. DARRIULLAT, M. DURAND, Mme EL KHOMRI, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoins au Maire**, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme MEES, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, M. DAWNY, Mme BELEM, Mme BOYER, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. SAHIN, M. TOUZET, **Conseillers d'arrondissements**,

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme AKKARI à Mme ROLLAND  
Mme PROUST à Mme TRAJAN  
Mme DAMS à Mme DEMANGEL  
Mme NEYRON à M. DAVIAUD  
M. BEPPO à M. MENEDE  
M. BROS à M. LEJOINDRE  
Mme PREMEL à Mme BELEM  
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL  
M. BOURNAZEL à M. HONORE  
Mme MOUZANUIK à M. QUEINNEC

**Délibération 18.DEVE.181:**

Arrivée de Mme BRIDIER

**Délibération 18.2017.362 :**

Arrivée de Mme MARKOVIC

**Délibération 18.2017.369 :**

Arrivée de M. BOURNAZEL

**Délibération 18.2017.396:**

Arrivée de M. LISCIA

**Délibération 18.2017.372 :**

Départ de M. BOURNAZEL

**Délibération 18.2017.400 :**

Départ de Mme GABELOTAUD

M. GONZALES Mario est désigné secrétaire de séance.

**Eric LEJOINDRE** : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons commencer notre Conseil.

Je vais vous donner lecture de la liste des pouvoirs qui m'ont été remis :

- Sarah PROUST à Violaine TRAJAN ;
- Evelyne DAMS à Dominique DEMANGEL ;
- Caroline NEYRON à Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Félix BEPPO à Gilles MENEDE ;
- Jean-Bernard BROS à Eric LEJOINDRE ;
- Danièle PREMEL à Catherine BELEM ;
- Michel LANGLOIS à Martine DEBONNEUIL ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL à Christian HONORE ;
- Valérie MOUZANUIK à Laurent QUEINNEC ;
- Maya AKKARI à Carine ROLLAND.

S'il y avait d'autres pouvoirs, vous pourriez les faire passer à l'administration.

Je propose que M. GONZALEZ occupe la fonction éminente de secrétaire de séance auprès de nous aujourd'hui.

Je voulais vous indiquer que deux vœux ont été retirés de notre ordre du jour par leurs auteurs : le premier concernait la demande d'un bilan de l'appel à projets Parisculteurs, ce vœu d'ores et déjà satisfait par un vote au précédent Conseil de Paris ; le second concerne les capacités d'accueil dans les logements sociaux des femmes victimes de violence pour que le vœu puisse être re-redigé, prenant en compte notamment les éléments de cotations.

## **MAIRIE**

### **DELIBERATION : 18.2017. 403: Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire**

**Eric LEJOINDRE** : Je voulais vous proposer que nous approuvions l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui vous a été envoyé et qui concerne la délibération sur la crèche du 48, rue Henri-Huchard. J'imagine qu'il n'y a pas de difficultés.

Je vous propose aussi que nous puissions ajouter à notre ordre du jour, selon la procédure d'urgence, un vœu qui concerne la situation des mineurs marocains isolés de Barbès. C'est un sujet sur lequel il est temps de faire un vœu, même si ce n'est pas les vœux qui règlent les problèmes mais cela permet de dire un certain nombre de choses. Y a-t-il des difficultés ?

Donc, l'ordre du jour complémentaire est inscrit et ce sera la délibération que nous allons étudier avec les délibérations concernant la Petite Enfance et les Familles, la seizième dans notre ordre du jour.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.403 à l'unanimité

### **DELIBERATION : 18.2017.361 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 09 novembre 2017**

**Eric LEJOINDRE** : Nous avons à approuver le compte rendu du précédent Conseil d'arrondissement. Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.361 à l'unanimité

Concernant le sujet du budget participatif et d'un projet voté au budget participatif, je voulais rappeler, comme mon adjoint M. NEYRENEUF notamment a eu l'occasion de le faire à certains d'entre vous, que comme tous les projets, il aura vocation à être concerté avec les habitants. C'est un projet qui a été adopté au budget participatif, cela ne le fait pas automatiquement un projet réalisé, mais cela fait partie des projets qu'on aura à étudier comme on étudie l'ensemble des autres projets. Donc, nous aurons l'occasion d'en reparler.

## HOMMAGE

Je voulais dire un mot au Conseil d'arrondissement de la disparition brutale d'un fonctionnaire de la Ville de Paris qui a beaucoup, beaucoup œuvré dans notre Arrondissement depuis longtemps puisqu'il était déjà en fonction quand j'étais adjoint de M. VAILLANT en charge des sports. Je veux parler de William LANDRES qui est décédé la semaine précédente, qui a été inhumé vendredi dernier, j'étais présent avec Jean-François MARTINS et Evelyne DAMS aux obsèques, qui est un jeune homme qui avait un peu plus de 40 ans, deux petites filles de 1 an et 5 ans et qui est mort extrêmement brutalement. C'est quelqu'un qui avait vraiment une connaissance encyclopédique de la vie associative du 18<sup>ème</sup> et de l'ensemble des clubs sportifs. Il avait été particulièrement utile au quotidien mais pour nous permettre d'assurer que chaque club puisse exister, il avait fait partie de ceux qui avaient été embauchés à l'époque pour redonner de la dimension à la politique sportive et pour faire en sorte que la Ville ne soit pas seulement un fournisseur de créneaux mais surtout un acteur de la vie sportive. Il avait notamment été très engagé pour le sport féminin et notamment pour le sport pour les femmes qui n'étaient plus tout jeunes. Il avait fait, non pas seulement pour le sport sénior mais pour le sport féminin et pour le sport des mères de familles qui ne travaillent pas. Il avait été extrêmement actif.

Il a disparu il y a 15 jours et je voulais à ce Conseil avoir l'occasion de prendre hommage à toute son action, à tout ce qu'il a fait pour le 18<sup>ème</sup> et dire, comme j'ai l'occasion de le dire à sa famille que, évidemment, il va nous manquer, il va beaucoup manquer à la vie sportive du 18<sup>ème</sup>. Il y avait énormément d'associations présentes vendredi dernier et je pense que c'était un beau témoignage de ce que William LANDRES a apporté à la vie sportive du 18<sup>ème</sup>. Je ne voulais pas que nous puissions commencer notre Conseil sans avoir un mot pour lui et, j'imagine, un mot pour lui en notre nom à tous. Je vous remercie.

## COMMUNICATION

### **2017 DEVE 181 – Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés (Communication sans vote)**

**Philippe DURAND** : Sur la Ville de Paris, il y a à peu près 122, 123 jardins partagés qui ont signé la charte Main verte. La charte Main verte veut dire qu'il y a une gestion écologique du jardin partagé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pesticide et que ce jardin partagé est ouvert au moins deux jours par semaine à tout habitant qui désire y venir.

Cet appel à projets va être lancé au mois de janvier et c'est pour améliorer l'accueil et l'animation de ces jardins.

Il y en a une douzaine de jardins partagés à peu près dans le 18<sup>ème</sup>. La charte Main verte il y en a d'autres, elle peut être par exemple chez un bailleur social ou quelque chose comme cela, qui n'ont pas signé la charte Main verte ; il y a aussi des jardins partagés sans charte Main verte.

## **2017 DEVE 182 – Communication sur le lancement d’un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité » (communication sans vote)**

**Philippe DURAND** : Les nombres de plantes variées et d’espèces animales sont un peu moins connus. Paris a quand même 1 300 espèces animales différentes, environ 640 espèces végétales différentes. Il faut conserver tout cela et aussi l’amplifier. Ainsi, il va y avoir à nouveau un appel à projets sur le thème de la protection et le développement de la biodiversité dans le cadre de Plus de nature en Ville du budget participatif 2016.

Pour cet appel à projets, il y aura 20 000 € au titre de fonctionnement et 50 000 € au titre de l’investissement. Tous ceux qui veulent développer la biodiversité pourront y répondre.

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des éléments supplémentaires ?

## **2017 DVD 126 – Communication de l’avancement T3 de la porte de la Chapelle à la Porte d’Asnières, de la porte d’Asnières à la Porte Dauphine (Communication sans vote)**

**Gilles MENEDE** : C’est une communication sur le tramway. Le premier lot est l’extension de la porte de la Chapelle jusqu’à la porte d’Asnières, avec une mise en service envisagée fin 2018 et parallèlement aux études pour poursuivre cette rocade vers l’ouest, lancée entre la porte d’Asnières et la porte Dauphine.

Conformément à une délibération de 2014, l’information est requise pour l’ensemble des habitants. C’était l’objet de cette communication.

Dans un premier temps, le prolongement de la porte de la Chapelle à la porte d’Asnières, les études techniques ont débuté en 2013, les travaux relatifs à l’infrastructure du Tramway à son insertion ont débuté à l’automne 2015. Aujourd’hui, la majeure partie des travaux d’aménagement urbain comprenant les voies de circulation, les trottoirs, les accotements, etc. sera achevée fin 2017, hormis les secteurs des portes dont les aménagements seront terminés à l’été 2018.

Le financement du projet, c’est à 60 % de la Ville de Paris, 12 % de l’Etat et 28 % de la Région Ile-de-France. Pour organiser au mieux les travaux, on a mis en place un certain nombre de choses comme de coutume : un fonctionnement des bases de vie, espace de stockage des matériaux ; huit sites d’accueil étaient présents sur le site, des travaux d’accompagnement. La réalisation de ces travaux en zone urbaine dense nécessite des emprises de chantier. Cela a été fait également. En préparation des travaux, des travaux de déviation des réseaux concessionnaires se sont terminés en 2017, notamment en collaboration avec Orange, RATP, Eau de Paris et d’autres prestataires. Enfin, toujours dans les travaux préparatoires, les travaux de désamiantage sur les emprises du projet, là un marché à bon de commandes a été lancé en 2014 pour achever les procédures de retrait sur le trajet du projet, notifié au groupement entreprise Jean-Lefèvre pour un montant conséquent puisque le montant dépensé à ce jour sur ce marché est de 4 877 000 € TTC. La fin des interventions de désamiantage est programmée au premier trimestre 2018. Aujourd’hui, on a fait quasiment la totalité puisque 77 000 m<sup>2</sup> sur 78 000 sont réalisés.

Concernant le point d’avancement, concernant les marchés de prestations intellectuelles et de travaux d’infrastructure, toujours sur ce grand lot d’extension du tramway à la porte d’Asnières.

Nous avons eu un marché notifié en 2017 qui concerne la réalisation de prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Ce marché a été attribué, il a été liquidé 3 978 €.

Concernant l'avancement des marchés de prestations intellectuelles, nous avons quatre types de marchés :

- les marchés de maîtrise d'œuvre,
- les marchés de maîtrise d'ouvrage,
- les marchés de coordination générale et
- les marchés de communications.

Concernant les marchés de maîtrise d'œuvre, la société SETEK TPI et REICHEN&ROBERT a eu ce marché et le montant consommé sur ce marché a ce stade est de 8 165 000 € TTC.

Les marchés de coordination générale. Il s'agit de mettre en coordination l'ensemble des projets techniques des différents acteurs, tant en phase d'étude que pendant les travaux pour assister la Ville de Paris. Ce marché a été passé et attribué à la société SNC LAVALIN en 2012. Sur ce marché, le montant liquidé au 31 octobre 2017 était de 2 473 000 € TTC.

Sur le marché assistance à maîtrise d'ouvrage, l'objet est d'apporter au maître d'ouvrage un diagnostic des propositions d'organisation et méthodologiques ; un appui au pilotage et au suivi de l'opération. Il y a eu dans ce marché deux missions attribuées à la société Louis Berger France qui concernent deux lots pour un montant liquidé de 454 000 €.

Enfin, le marché de communication, on est toujours sur l'organisation générale de pré-travaux, un avancement des travaux. La communication de chantier doit s'adresser à toutes les populations amenées à côtoyer le voisinage du chantier. Elle sert donc de relais d'adhésion pour les populations locales. Ce marché a été attribué à la société Etat d'Esprit ; il a été passé dans le cadre d'un groupement de commandes avec la RATP. La Ville de Paris était en charge de la conception, l'exécution et du suivi des actions de communication pendant que la RATP était en charge de la réalisation d'outils de communication. A ce stade, il a été liquidé sur ce marché au 31 octobre 514 734 € TTC.

Voilà pour tout ce qui concernait l'avancement des marchés de prestations intellectuelles.

Pour l'avancement des travaux, là je ne vais pas passer tout dans le détail mais vous sachiez qu'il y a un marché de travaux d'assainissement, un marché des travaux d'éclairage public et de signalisations lumineuses tricolores, un marché des travaux de voirie, un marché relatif aux ouvrages d'art, un marché des espaces verts, un marché des fournitures des pierres, un marché de topographie, un marché de contrôle des matériaux et enfin, un marché d'investigation complémentaire. Mais comme vous avez tous lu la totalité de cette délibération, vous savez parfaitement tout, tout est transparent en tout cas.

Il y a aussi un bilan de l'exécution des clauses sociales dans le cadre des marchés publics au 31 octobre. L'idée c'est évidemment de faciliter l'emploi des publics en difficulté et donc, pour veiller à la bonne exécution de ces clauses, la Ville de Paris a conclu un partenariat avec Ensemble Paris Emploi Compétence, le facilitateur en charge du suivi de la clause. Il est prévu pour les titulaires de ce marché de réaliser un minimum de 7 978 heures. Or, les entreprises titulaires à ce jour ont déjà réalisé largement plus puisqu'on en est à 10 190 heures en 2017. De même pour l'obligation de réaliser dans le cadre du projet, 52 364 heures, là on est encore au-delà du marché.

Voilà pour l'avancement des travaux.

Pour finir sur cette extension du tramway à la porte d'Asnières, les bilans des actions de communication et d'accompagnement de proximité. Vous avez des outils de communication dématérialisée, le site tramway.paris.fr qui est en ligne depuis 2014 qui permet aux Parisiens d'accéder aux informations sur l'état d'avancement des travaux de tramway. Il dispose notamment d'une carte interactive permettant de localiser chaque chantier et de préciser les dates de mise en place et de reprise de chantiers. Ce site a été beaucoup parcouru puisqu'on a compté 114 000 connexions et 318 000 pages vues au 15 octobre dernier.

L'information riverain, la mission Tramway dispose aussi du dispositif Infotram. Il s'agit d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail dédiés pour les réponses aux questions des riverains et des commerçants ; également des agents de proximité du bureau de la communication sont présents quotidiennement le long du tracé du futur T3 et peuvent informer, expliquer, assurer l'interface entre les habitants de la mission Tramway.

D'autres outils de communication diffusés sur le périmètre du projet, les flash infos, les infos riverains, les totems personnalisés de 2 m de haut positionnant les futures stations du tramway et puis, des jeux de panneau qui ont été posés à différents moments, au lycée Balzac en 2017, au collège d'Utrillo en 2018 pour raconter l'histoire du projet jusqu'à sa mise en service. On a aussi organisé un certain nombre de réunions publiques, un stand d'info mobile qui fait partie de la mission Tramway. Comme déjà délibéré ici, une commission des règlements amiables a été constituée en 2014 pour une durée de cinq ans pour examiner les demandes des professionnels qui se situent le long du tracé, éventuellement à l'appréciation de la commission dans certaines des rues adjacentes.

Voilà pour toute cette première partie concernant la prolongation du tramway de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. J'en viens au deuxième sujet beaucoup plus court, sur le prolongement à l'étude entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine.

Un avis favorable a été rendu suite à différentes études de la Ville de Paris, d'Ile-de-France mobilité, un avis favorable en 2016. Les objectifs, c'est de faire en sorte de desservir, de remplacer les lignes de PC1 et PC3 jusqu'à la porte Dauphine et de desservir un territoire très dense de l'Ouest parisien, d'affirmer toujours ce rôle essentiel du T3, d'accompagner le développement urbain et de repenser l'espace public.

Sur les financements mis en place, ils sont du même ordre dans la répartition que pour le projet précédent : 60 % la Ville de Paris, 12 % l'État, 28 % la Région. On est actuellement en phase de mise en place des marchés ; il s'agit d'organiser au mieux ces marchés. Concernant leur avancement, trois marchés sont actuellement en cours :

- Un premier concernant les investigations avant travaux de détermination de présence ou non d'amiante dans les chaussées. Ce marché a été attribué à l'établissement Belgrand pour un montant liquidé à l'heure actuelle de 671 973 € TTC.
- Un deuxième marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, oh combien important. Ce marché a été attribué au groupement GTI Conseil, le montant liquidé actuellement est de 3 187 € TTC et
- un dernier marché concernant la mission de reconnaissance des réseaux et investigation complémentaire, qui lui a été attribué au groupement des Têtes réseaux pour un montant liquidé actuellement de 215 663 € TTC.

Voilà la communication que je voulais faire sur les deux sujets en l'absence de M. BEPPO, le prolongement en travaux du tramway de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières et les travaux d'études de la porte d'Asnières à la porte Dauphine.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour cette information précise qui n'appelle pas de vote puisque c'était une communication.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **DELIBERATION : 18.2017.362 : Adoption de l'état spécial du 18<sup>ème</sup> arrondissement pour l'exercice 2018**

**Carine ROLLAND** : La délibération concerne l'adoption de notre état spécial et plus précisément, de l'état spécial d'arrondissement pour l'exercice 2018. Donc, le cadre dans lequel vont évoluer nos dépenses pour l'année à venir, ce que l'on appelle le budget primitif.

Le projet de budget primitif s'élève à 12 436 443 €. Notons qu'il est supérieur au budget primitif de 2017 de 239 000 €. Cependant, hors dépense de fluide, il n'augmente que de 32 000 € et c'est essentiellement le fait d'une évolution de périmètre. Je le révoquerai, mais nous intégrons pour 2018 le fonctionnement de la piscine des Amiraux, les jardinières du T3 et le toit de l'hôtel logistique de Chapelle International qui accueillera une ferme urbaine. Autant d'équipements de proximité rénovés ou nouveaux qu'il nous revient de maintenir.

Pour ce qui est du découpage du budget primitif, première enveloppe : la dotation d'investissement la plus modeste s'élève à 407 074 €, un montant inchangé depuis 2003 qui permet de réaliser de petits investissements. Le montant de la dotation d'animation locale est de 1 096 481 € ; elle comprend les crédits d'animations locales et culturelles au premier chef d'un montant de 502 000 € contre 610 000 l'année dernière. Donc, 502 000 contre 610 000, ces crédits sont en diminution. Cela s'explique par la reconfiguration du marché de la fête des Vendanges qui va désormais être porté par la Ville de Paris et non plus par notre état spécial. La totalité des dépenses étant prise en charge par la Ville, le montant de notre état spécial a été diminué d'autant.

Puis, par ailleurs la population du 18<sup>ème</sup> arrondissement a légèrement baissé, donc les crédits d'animations locales devaient être diminués d'autant et nous avons obtenu un arbitrage pour que cela ne soit pas le cas.

Ensuite, les crédits des conseils de quartier de 26 448 € et puis, les crédits pour travaux urgents d'un montant de 567 315 €, pour cette enveloppe concernant les travaux urgents, on fonctionne sur une moyenne des trois dernières années, en légère augmentation par rapport à 2017.

Troisième enveloppe, la plus importante et de loin, la dotation de gestion locale, celle qui permet de maintenir et de faire fonctionner les équipements de proximité : 10 807 675 €. Elle comporte les dépenses de fluide énergétique pour un montant de 2 234 000 € et les dépenses hors énergie pour un montant de 8 605 000 €.

Je ne rentrerais pas dans les détails mais nous avons précédemment parlé ici d'une double inscription en cours à la Ville de Paris. Nous avons été pilote dans le 18<sup>ème</sup> pour expérimenter une simple inscription comptable. L'expérimentation n'ayant pas été concluante, nous revenons à la double inscription et c'est ce qui fait que les dépenses de fluides énergétiques pour 2018 paraissent en hausse parce qu'on comptabilise un trimestre de retard mais en réalité, les dépenses de fluides n'augmenteront guère. En tout cas, elles ne sont pas prévues comme telles.

Hors dépense d'énergie, le fonctionnement opérationnel des équipements de proximité est à 8 605 109 €. A noter, augmenteront les dépenses de bains-douches et d'équipements sportifs ; il s'agit bien sûr à nouveau de prendre en compte la réouverture des bains-douches des Amiraux, la fréquentation en hausse du gymnase Micheline-Ostermeyer et les bains-douche du boulevard Ney du fait de la proximité du centre de premier accueil.

Les espaces verts 792 214 €, en légère hausse du fait de deux nouveaux équipements, les jardinières du tramway T3 et je le disais, la ferme urbaine sur le toit de l'hôtel logistique de Chapelle International.

Seront en légère baisse les établissements de Petite Enfance pour un montant de 2 216 404 € du fait des fermetures temporaires pour travaux, de la crèche collective de la rue Georgette-Agutte, jusqu'à la rentrée 2018 et de la crèche collective de la rue de l'Évangile jusqu'à la rentrée 2019.

Pour ce qui est des dépenses stables, les équipements culturels, à noter néanmoins un redéploiement de 10 000 € des bibliothèques vers le conservatoire. Les bibliothèques n'utilisent pas l'intégralité des enveloppes qui leur sont dédiées, notamment pour les fournitures. Ces 10 000 € seront déployés vers le conservatoire dans le cadre de la réforme des conservatoires pour financer la mise en valeur du parcours de sensibilisation musicale dans les classes de CP et la rémunération d'intervenants extérieurs et puis, stable aussi les équipements jeunesse, même si un léger redéploiement est opéré au bénéfice des centres Paris Anim' plus 200 000 € environ à 1 829 000 € contre une baisse pour les dépenses dans les espaces jeune.

Voilà pour l'état spécial d'arrondissement budget primitif 2018. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Eric LEJOINDRE** : Est-ce que cela appelle des interrogations ou des commentaires ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.362 à la majorité soit 33 voix pour dont 7 pouvoirs (PS et apparentés, EELV, PC-FDG, NI) et 6 abstentions dont 3 pouvoirs (LR-CI)

## CULTURE

### **DELIBERATION : 18.2017.363 : Fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal, 21 rue Etex/56 à avenue de Saint Ouen (18e)**

**Carine ROLLAND** : La délibération concerne la fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal 21, rue Etex près de l'avenue de Saint-Ouen. Il s'agit de permettre au Réseau Friche collectif, artistique que nous connaissons bien dans le 18<sup>ème</sup> qui a déjà œuvré à la Goutte-d'Or, de pouvoir s'installer à cette adresse 21, rue Pierre-Extex pour une durée très courte, jusqu'au 31 janvier 2018 contre un loyer modique de 1 125 €. Ce qui implique une aide en nature de 12 375 € par la Ville de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.363/2017.DAC.233 à l'unanimité

### **DELIBERATION : 18.2017.364 : Subvention (2.000 euros) à l'association Exposed (18<sup>e</sup>)**

**Carine ROLLAND** : Il s'agit d'un complément pour cette subvention à Exposed que nous avons déjà votée en première partie lors du précédent Conseil. Nous avons parlé à l'époque de l'enveloppe dite « Bloche » qui permet de financer des projets culturels de proximité. Cette enveloppe n'étant pas saturée, nous abondons à nouveau pour l'association Exposed qui proposera une exposition photographique au sein du Bateau-Lavoir au lieu d'arrêt de culture au cœur de Montmartre, à partir du 1<sup>er</sup> décembre avec notamment des actions culturelles très intéressantes auprès des scolaires du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.364 / 2017.DAC.859 à l'unanimité

## COMMERCE

### **DELIBERATION : 18.2017.365 : Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18e.)**

**Afaf GABELOTAUD** : Nous avons un certain nombre de subventions pour les illuminations de fêtes de fin d'année aux associations de commerçants.

La première est la subvention pour l'association des commerçants de Lamarck-Caulaincourt. J'en profite pour saluer et remercier de tout son travail Mme FERRET ; la subvention est à hauteur de 17 000 €.

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.363/2017.DAE.254 à l'unanimité

### **DELIBERATION : 18.2017.366 Subvention (8.600 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).**

**Afaf GABELOTAUD** : L'autre association est l'association des commerçants Lepic Abbesses et j'en profite pour remercier et saluer M. Brice MOYSE, son président. C'est une subvention de 8 600 €.

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.366/2017.DAE.291 à l'unanimité.

### **DELIBERATION : 18.2017.367 : Subvention (14.300 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).**

**Afaf GABELOTAUD** : Pour le quartier Ordener, j'en profite aussi pour saluer son président M. Xavier CASTEX et le remercier pour son travail, c'est une subvention de 4 300 € pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016.

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des difficultés ? Je vous rappelle que les cérémonies officielles d'illuminations ne vont pas tarder à se dérouler, la première étant demain. Donc, j'invite tous ceux qui le souhaitent à être présents.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.367/2017.DAE.292 à l'unanimité.

**DELIBERATION : 18.2017.368 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.**

**Afaf GABELOTAUD :** Il s'agit de la SARL Traiteur Fortune d'Or qui se trouve au 138, boulevard Ney. Il s'agit d'une compensation supplémentaire parce qu'elle a déjà eu une compensation plutôt en 2015 de 3 000 €. Mais comme les travaux ont été exceptionnellement longs, il s'agit d'une compensation supplémentaire de 1 500 €.

**Eric LEJOINDRE :** Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.368/2017.DAE.338 à l'unanimité

## **PETITE ENFANCE & FAMILLE**

**DELIBERATION : 18.2017.369 : Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association « Espace 19 » (19e) pour des actions de médiation socioculturelle en direction des familles dans le cadre de la prévention primaire ( les 12e, 14e, 18e et 19e).**

**DELIBERATION : 18.2017.370: Subvention (3.000 euros) à l'association Home Sweet Mômes pour son café itinérant enfant-parents dans le quartier de la Goutte d'Or (18e).**

**DELIBERATION : 18.2017.371: Subvention (10.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public « Samusocial de Paris » (19e) pour son action « des petits à l'hôtel », (10e, 11e, 18e et 19e). Le Conseil du 18ème arrondissement ;**

**Violaine TRAJAN :** Je rapporte ce soir sur une première délibération qui concerne une subvention et une convention avec l'association Espace 19 pour des actions de médiations socioculturelles qu'elle va développer au sein des PMI en direction des familles. Donc, c'est dans le cadre d'une opération de prévention primaire. C'est pour un montant de 7 000 € que cette opération pourra se dérouler. Espace 19 gère plusieurs centres socioculturels mais elle gère aussi un espace dédié aux familles dans le 19<sup>ème</sup> situé à la halle Secrétan. Les interventions vont commencer à la fin de l'année ; ce sont des actions en direction des familles et des professionnels. Ce sont des médiateurs qui interviendront dans d'autres langues pour discuter avec les familles d'origine migrante. Donc, je vous remercie de voter pour cette subvention de 7 000 €.

Ensuite, il s'agit d'une subvention pour l'association Home Sweet Mômes qui anime des cafés itinérants dans le quartier de la Goutte-d'Or ; déjà des cafés ont eu lieu à l'ICI, à l'école Duployé, au sein de l'espace Barbara, au café LOMI, dans les bibliothèques mais aussi au-delà du quartier Goutte-d'Or. L'année dernière, ils ont animé le festival des tout-petits avec le conseil des parents. Home Sweet Mômes est une association qu'on soutient, on les a rencontrés récemment avec M. DAVIAUD et Mme AKKARI sur les aspects subventions et maintien du dispositif. Donc, là il s'agit d'une subvention de 3 000 € pour que Home Sweet Mômes continue son café itinérant.

Je poursuis avec cette fois une action nouvelle, il s'agit de voter une subvention et une convention avec le groupement d'intérêt public, le Samusocial de Paris pour une action en direction des petits qui habitent à l'hôtel. Une action qui a pour objectif d'accueillir des familles qui vivent dans les hôtels sociaux, au sein d'un espace commun qui sera aménagé par des personnes du 104, de la maison des tout-petits mais aussi des médiateurs du Samusocial pour constituer avec les familles et les enfants des ateliers, animer des ateliers autour du jeu, et aussi en second lieu mettre en place des actions pour permettre aux familles de développer des actions pour qu'elles puissent après sortir de l'hôtel. Ces actions débutaient dans un premier temps pendant les vacances de Noël, ensuite jusqu'au mois de juin au 104 et aussi dans les hôtels tout au long de l'année. Une équipe sera accompagnée des intervenants du pôle hébergement et réservation hôtelier et aussi des intervenants de la maison des tout-petits qui est un espace, un lieu d'accueil parent-enfant. Donc, c'est une nouvelle action que l'on peut saluer.

On peut aussi en profiter pour rappeler que le Samusocial avec la Ville de Paris a permis d'ouvrir un beau projet au 29, rue des Poissonniers qui est un hôtel social, qui est doté d'un espace, un très bel hôtel qui accueille beaucoup de familles et doté d'un espace tout-petits, livres et aussi une cuisine pour les familles.

L'occasion aussi m'est donnée pour rappeler que la semaine prochaine, c'est l'opération Bébé Resto du cœur. Vous pouvez tous y participer en apportant des objets et des produits de puériculture, la Mairie a mis à disposition un local pour cela, donc vous dire que le 18<sup>ème</sup> et Paris sont solidaires. Voilà pour les trois subventions.

**DELIBERATION : 18.2017.404 : Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 48, rue Henri Huchard à Paris 18ème arrondissement et autorisation à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en oeuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la gestion de cet équipement.**

**Violaine TRAJAN :** Il s'agit de choisir un mode de gestion pour un marché service public pour l'établissement d'accueil collectif de Petite Enfance situé au 48, rue Henri-Huchard. C'est un établissement inscrit à l'inventaire des équipements dont Mme ROLLAND a parlé tout à l'heure.

Là c'est une nouvelle structure qui va ouvrir en 2018, c'est très rapide. Vous pouvez voir d'ailleurs à quoi ressemblera ce multi-accueil situé rue Henri-Huchard. Cela sera aménagé dans une parcelle de l'APHP, de l'hôpital Bichat. C'est la suite d'une convention qui lie la Ville avec l'hôpital. Donc, ce sera 38 places d'accueil collectif et 30 places pour un accueil chez des assistantes maternelles. La bonne nouvelle, c'est que là des assistantes maternelles qui sont en situation de chômage ou de chômage partiel ou total vont pouvoir postuler et être recrutées par l'association qui gèrera cette crèche.

Ce qui est innovant aussi c'est que c'est une crèche qui va être aménagée assez rapidement, puisque c'est en kit, qui sera disposée là et avec des préfabriqués mais de haute qualité bien sûr. Puis, recouvert d'une façade dans le même esprit par exemple que ce qu'on peut voir au musée du quai Branly, donc vous voyez avec des couleurs et une belle végétalisation.

Voilà, vous pouvez voter pour tous ces beaux projets qui rendent plus simple la vie des familles du 18<sup>ème</sup>.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup, Mme TRAJAN. Est-ce que sur ces délibérations il y a des questions ou des interrogations ?

Voilà qui nous permet d'être particulièrement confiants sur le fait que nous remplirons notre contrat de mandature en ce qui concerne la création des places en crèche puisque nous avons déjà ciblé l'ensembles des adresses qui vont nous permettre d'avoir créé les places en crèche, auquel on s'était engagé. C'est toujours important de tenir ses engagements.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.369/2017.DFPE.182 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.370/2017.DFPE.211 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.371/2017.DFPE.225 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.404 à l'unanimité

## JEUNESSE

### **DELIBERATION : 18.2017.372 : Subventions (6.200 euros) aux associations La Passerelle I.D.E Paris et Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).**

**Cédric DAWNY** : Une délibération pour deux subventions. La première concerne l'association Passerelle IDE et tout particulièrement son programme Réciprocité qui promeut l'entrepreneuriat des jeunes à l'international.

Pour votre information, on avait cinq jeunes l'an dernier qui ont participé à ce programme qui s'ensuit de création d'emplois et d'entreprises, entre autres celle de Mme TIMRA qui a créé sa structure, qui s'occupe aujourd'hui de gestion de patrimoine et de conseil en investissement. Puis cette année, on aura trois jeunes du 18<sup>ème</sup> arrondissement qui partiront sur un programme d'échange à la découverte de l'écosystème économique, social et entrepreneurial de Toronto. C'est une subvention à hauteur de 2 500 €.

Ensuite, une subvention concernant l'association les P'tits Poulbots, une subvention de fonctionnement pour tout ce qui est mise en place bien entendu sur les cours gratuits de tambours, l'animation des fêtes et les défilés qui sont nombreux dans notre Arrondissement.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup, M. DAWNY. Y a-t-il des difficultés ?

Je vous propose que nous reportions à la fin de notre Conseil les trois délibérations qui concernent la caisse des écoles puisque nous sommes en train de vérifier un point de détail sur une des trois délibérations. Nous devrions avoir un retour rapide et donc nous pourrions les passer à la fin du Conseil.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.372/2017.DJS.254 à l'unanimité

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

**DELIBERATION : 18.2017.376 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans les écoles BOULLE, ESTIENNE, DUPERRÉ et les douze lycées municipaux parisiens. Actualisation du forfait des prestations accessoires.**

**Philippe DARRIULAT** : Nous avons trois lycées municipaux dans l'Arrondissement. Les proviseurs de ces lycées sont logés par obligation de service. C'est-à-dire qu'ils ont un logement de fonction qui leur est mis gratuitement et en plus, la Ville paie les charges et notamment les charges de fluide, électricité etc. jusqu'à une somme maximale bien évidemment, pour quelqu'un qui laisserait son chauffage allumé tout le temps ou abuserait sur la dépense d'électricité.

Il s'agit ici juste de fixer ce seuil qui est différent selon qu'il y a le chauffage central ou pas, quand il y a le chauffage central et le seuil est plus bas. Ce sont des montants de 1 800 et 2 000 € à peu près. Je vous appelle à voter cette délibération somme toute assez simple.

**Eric LEJOINDRE** : Mais tout à fait indispensable pour autant. Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.376/2017.DASCO.177 à l'unanimité

## **LOGEMENT & URBANISME**

**DELIBERATION : 18.2017.377 : Création 49 rue de la Chapelle (18e) de 2 logements PLA-I par ADOMA.**

**DELIBERATION : 18.2017.378 : Réalisation 106, rue du Poteau (18e) d'un programme de création de 10 logements PLS et 23 logements LLI par Immobilière 3F.**

**DELIBERATION : 18.2017.379 : Réalisation 40-44, rue Marx Dormoy (18e) d'un programme de 2 logements sociaux PLA-I par la société ELOGIE - SIEMP**

**DELIBERATION : 18.2017.380 : Réalisation 16, rue Véron / 31, rue Germain Pilon (18e) d'un programme de maison relais de 25 logements PLA-I et d'une résidence sociale de 16 logements PLA-I par la société ELOGIE -SIEMP**

**DELIBERATION : 18.2017.381 : Réalisation 92, bd de la Chapelle (18e) d'un programme de création de 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.**

**DELIBERATION : 18.2017.382 : Réalisation 240 rue Championnet (18e) d'un programme comportant 18 logements sociaux par Paris Habitat OPH.**

**DELIBERATION : 18.2017.383 : Réalisation 5, impasse Sainte-Henriette (18e) d'un programme de construction par réhabilitation lourde de 2 logements PLA-I, 2 logements PLUS et 3 logements PLS par la RIVP.**

**DELIBERATION : 18.2017.384 : Réalisation 88-90 boulevard Ney (18e) d'un programme comportant 72 logements sociaux par EFIDIS**

**DELIBERATION : 18.2017.385 : Réalisation 31 rue de la Chapelle (18e) d'un programme de création d'une pension de famille de 28 PLA-I et d'une résidence sociale de 63 logements PLA-I et PLUS par ICF LA SABLIERE.**

**DELIBERATION : 18.2017.386 : Location à hsf de l'immeuble 83, rue Marcadet (18e) - avenant à bail emphytéotique.**

**DELIBERATION : 18.2017.387 : Réalisation 61 boulevard Barbès (18e) d'un programme d'acquisition-rénovation d'un logement PLUS par la RIVP.**

**Michel NEYRENEUF :** Nous allons d'abord examiner un certain nombre de délibérations que je peux totaliser de la façon suivante. Nous allons voter le financement de 23 logements intermédiaires, c'est

une nouveauté ; depuis 2001, il n'y a plus de logements intermédiaires créés à Paris. C'est le retour du logement intermédiaire et ce sont donc les premiers que nous finançons dans le 18<sup>ème</sup>, ainsi que 243 logements sociaux. Soit en tout 93 PLAI, 53 PLUS, 97 PLS et 23 PLI, donc les logements intermédiaires dont j'ai parlé.

Parmi les logements PLAI, ce sera l'occasion de créer aussi deux résidences sociales et deux pensions de familles et pas dans les mêmes endroits de l'Arrondissement, de façon assez bien répartie sur l'ensemble de l'Arrondissement.

Nous allons aussi voter la réhabilitation de plan Climat d'un immeuble de 15 logements et la requalification d'un ensemble de 301 logements. C'est en tout une somme totale de 7 millions d'euros que je vais vous inviter à voter avec ces délibérations, certaines petites, d'autres plus grosses, et que je commence.

La première, la création au 49, rue de la Chapelle de deux logements PLAI par ADOMA, en réalité au 49, rue de la Chapelle, nous avons déjà une résidence sociale qui a 39 logements. Il se trouve qu'il était prévu aussi un local d'archive situé au R+1 qui ne servait finalement plus à grand-chose aujourd'hui. Il a donc été décidé de créer sur ce local d'archive deux logements supplémentaires. Donc, une petite délibération pour deux PLAI.

Ensuite, je vous inviterais à voter ce projet de construction neuve par Immobilière 3F au 106, rue du Poteau. Un programme de création de 10 logements PLS et de 23 logements intermédiaires. Ce sont les 23 logements intermédiaires dont je parlais tout à l'heure.

Ensuite, je vous inviterais à voter la réalisation d'un programme de deux logements sociaux PLAI supplémentaires au 40-44, rue Marx-Dormoy, c'est un peu le même principe que celui que j'ai expliqué sur le 49, rue de la Chapelle. En réalité, dans l'affinement de son projet, ELOGIE-SIEMP s'est rendu compte qu'elle pouvait créer deux logements PLAI supplémentaires au 40-44, rue Marx-Dormoy. Je vous rappelle, c'était l'adresse où le marchand de bien propriétaire qui était là a été condamné et il passe en appel la semaine prochaine. J'espère que la justice ira jusqu'au bout.

Ensuite, dans Montmartre la réalisation au 16, rue Véron et 31, rue Germain-Pilon, c'est une parcelle qui communique, d'un programme d'une maison relais de 25 logements PLAI et d'une résidence sociale de 16 logements PLAI par la société ELOGIE-SIEMP.

Nous avons ensuite au 92, boulevard de la Chapelle un des rares immeubles privés qui restaient sur le boulevard de la Chapelle mais qui malheureusement a été l'objet d'un incendie, il y a de cela plus de cinq ans ou je ne sais plus. Finalement, Paris Habitat qui a les deux immeubles voisins a négocié avec les propriétaires pour le racheter. Là, nous aurons la création de 12 logements dont 8 PLUS et 4 PLS.

Je continue avec le 240, Championnet. Un programme de 18 logements sociaux : 5 PLAI, 8 PLUS et 5 PLS par Paris Habitat, immeuble sur une parcelle dont nous avons déjà approuvé la location par bail emphytéotique à Paris Habitat.

Nous aurons aussi une petite opération sur le 5, impasse Sainte-Henriette, un programme de 7 logements sociaux, tout au bout de l'impasse. Ceux qui ne savent où est la rue Sainte-Henriette, vous faites wikipedia.com et vous trouverez. Elle est cachée, il faut la trouver et donc à la place de cet immeuble très vétuste, 2 PLAI, 2 PLUS et 3 PLS.

Nous aurons ensuite le 88-90, boulevard Ney, là où il y a actuellement les tours et le Carré des Généraux de la société EFIDIS, afin premièrement de pouvoir créer un véritable front urbain sur le boulevard Ney puisque, avec l'arrivée du tramway, ce boulevard pour le moment n'a pas une tête de boulevard urbain dans la mesure où les immeubles ne sont pas à l'alignement. Donc, EFIDIS pense pouvoir réaliser le long du boulevard 72 logements sociaux qui seront tous du PLS. Pourquoi est-ce que ce ne sera que du PLS ? Contrairement à nos habitudes, je le précise, c'est parce que nous sommes dans un secteur Politique de la Ville et que donc maintenant, nous n'avons plus la possibilité de faire dans ces secteurs de logements PLUS ou PLAI alors qu'on aurait pu tout à fait le concevoir puisque tous les immeubles d'EFIDIS qui sont là sont déjà du PLS. Mais nous tâcherons de rattraper la chose en essayant de consacrer un certain nombre de F4 et de F5 pour lancer des programmes de colocation, colocation étudiante et colocation de migrants âgés, comme c'est déjà pratiqué par l'association Ayyem Zamen et qui permet dans un F4 par exemple de reloger trois chibanis ou trois étudiants suivis par une association. Donc, cela nous fera 72 logements.

Au 31, rue de la Chapelle, nous avons actuellement un programme d'ICF Habitat Novedis. C'était du logement libre et finalement ICF a décidé de le vendre à ICF Habitat La Sablière qui elle est spécialisée en logements sociaux. C'est là que nous créerons une résidence sociale comportant 63 logements et une pension de famille de 28 logements.

Voilà l'essentiel des choses en termes de création qui sont plutôt aussi de la construction ou de la réhabilitation. Je voulais rajouter simplement les deux délib qui suivent, la 166 et la 314 où nous avons d'un côté au 83, rue Marcadet un petit peu comme la délibération que je viens de présenter des logements qui appartiennent à HSF (Habitat Social Français) qui est une filiale de RIVP. Il se trouve que les immeubles qui étaient là étaient du logement libre. HSF a décidé de les conventionner et ces 15 logements qui étaient de statut libre vont devenir des logements conventionnés, donc logements sociaux, avec 3 PLAI, 9 PLUS et 3 PLS.

Nous avons à peu près la même chose au 61, boulevard Barbès où la RIVP a la possibilité en plus de l'opération d'origine dont nous avons déjà parlé il y a longtemps de transformer la loge de gardien sans que cela pose de problème par rapport au gardiennage en logement PLUS et c'est donc la création d'un logement PLUS.

Je vous invite à voter toutes ces délibérations de créations ou de conventionnement pour des logements sociaux dans notre 18<sup>ème</sup>. Sur le plan que vous voyez au fond là en rouge, vous avez les différentes localisations avec des petits signes qu'on n'arrive pas à lire d'ici mais on les voit quand même. Pour repérer que c'est quand même assez bien réparti dans tous les quartiers.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour cette présentation dense et précise.

Est-ce que cela appelle des interrogations ou des questions ?

**Laurent QUEINNEC** : Tout d'abord, une petite précision. Il y a en effet beaucoup de constructions dans les délibérations que nous sommes amenés à voter ce soir. Certaines sont tout de même des acquisitions-réhabilitations et non pas des réalisations de nouveaux logements tel que c'est écrit. Je pense par exemple au 240, rue Championnet, c'est une acquisition-réhabilitation, il n'y a pas de création de logement. C'est une subtilité mais c'est quand même important que les choses soient claires.

Nous allons voter l'ensemble des délibérations, sauf une sur laquelle on va s'abstenir. C'est celle du 90, boulevard Ney où il y a 72 logements qui sont là en effet de la construction mais qui nous pose un problème parce qu'il y a déjà une très grande densité. Il y a déjà 317 logements sur trois tours qui

sont importantes. Vous ne nous donnez aucun élément en termes de densité, et c'est quand même un point très important en termes d'urbanisme.

Puis, vous avez commencé votre intervention en disant « c'est très bien, voilà du logement intermédiaire ce soir », on s'en félicite naturellement mais ici c'est du PLS. Vous auriez pu très bien dans cet enthousiasme nous proposer du logement intermédiaire boulevard Ney.

**Myriam EL KHOMRI** : Moi, je voulais juste saluer une expérimentation dont a parlé M. NEYRENEUF, c'est celle relative aux appartements de cohabitation de chibanis que vous avez évoqué à l'instant. Je trouve que c'est une expérience extrêmement intéressante, elle est portée par l'association Ayyem Zamen et elle est essentielle. On voit bien que la population est chibani dans les foyers de migrants. Il y a à la fois des vraies difficultés ; en même temps, on a aussi besoin de récupérer des places dans ces foyers. Au-delà de cela, cela crée beaucoup de liens de cohésion, dans ce cadre-là c'était dans les différents rapports de missions qu'il y a eus sur les chibanis. C'étaient des choses à promouvoir et je trouve qu'à l'occasion de cette délibération, vous permettiez justement cette expérimentation. Je crois qu'il y a deux appartements ou trois aujourd'hui sur Paris en colocation mais en termes de bienveillance pour ce public-là, c'est extrêmement intéressant qu'à cette occasion, vous portiez cette expérimentation.

**Michel NEYRENEUF** : Chibani veut dire vieux en arabe mais ce n'est pas que pour les arabes. C'est pour aller vite qu'on dit chibani parce qu'on sait de quoi on parle. Mais il n'y a pas de papier à montrer pour entrer dans le truc.

**Eric LEJOINDRE** : Cela allait sans doute mieux en le disant.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.377/2017.DLH.127 à l'unanimité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.378/2017.DLH.289 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.379/2017.DLH.310 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.380/2017.DLH.312 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.381/2017.DLH.356 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.382/2017.DLH.371 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.383/2017 DLH.377 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.384/2017.DLH.380 à la majorité soit 33 voix pour dont 7 pouvoirs (PS et apparentés, EELV, PC-FDG, NI) et 7 abstentions dont 3 pouvoirs (LR/CI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.385/2017.DLH.414 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.386/2017.DLH.166 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.387/2017.DLH.314 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

**DELIBERATION : 18.2017.388 : Réalisation 24, place de la Chapelle (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 15 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP**

**DELIBERATION : 18.2017.389 : Réalisation 124-132 rue des Poissonniers (18e) d'un programme de requalification et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH.**

**Michel NEYRENEUF** : Le premier, c'est l'immeuble du 24, place de la Chapelle qu' ELOGIE-SIEMP se propose de réhabiliter avec une réhabilitation plan Climat. C'est une résidence de 15 logements sociaux actuellement et qui permettront de travailler sur le développement durable et toutes les problématiques que nous connaissons.

La deuxième, c'est Paris Habitat, là il ne s'agit pas de réhabilitation, il s'agit de requalification et d'amélioration de la qualité de service pour sa résidence importante du 124-132, rue des Poissonniers où il y a 301 logements. Le programme consiste essentiellement à refaire les parties communes et notamment tous les espaces verts et les accès qui existent ainsi que la mise en place d'un écran phonique entre le site et les voies SNCF et la création de nouveaux espaces de jeux.

Je vous invite à voter favorablement ces deux délibérations de réhabilitation et requalification.

**Pascal JULIEN** : Une question, réhabilitation plan Climat, lequel 2007 ou 2017 ?

**Eric LEJOINDRE** : Est-ce que M. NEYRENEUF le sait d'ores et déjà ?

**Michel NEYRENEUF** : A priori pour qu'une délib arrive maintenant, cela veut dire qu'elle a été lancée il y a au moins six mois, voire plus. Donc, à mon avis, cela correspond à l'ancien plan Climat. Ceci étant dit, ce qu'il faut savoir c'est que dans le cadre d'une réhabilitation dite plan Climat, à partir du moment où c'est de la réhabilitation et pas de la création, les objectifs en termes énergétiques sont moindres forcément puisqu'on ne peut pas complètement réhabiliter un bâtiment de la même façon. On aurait de gain de 67 % en termes énergétiques.

**Pascal JULIEN** : En matière de réhabilitation, le plan Climat qu'on a voté il n'y a pas très longtemps fixe comme objectif 80 kWh par habitant et par an contre 50 kWh pour le neuf. C'est un objectif qui est fixé mais auquel on peut déroger si une étude indépendante atteste que cette réalisation n'est pas possible avec une telle exigence. C'est une des raisons pour lesquelles je pose la question, même si je n'ai pas la réponse maintenant, je serais intéressé de l'avoir ultérieurement.

**Eric LEJOINDRE** : On va essayer d'avoir cette réponse effectivement ultérieurement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.388/2017.DLH 274 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.389/2017.DLH.375 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2017.390 : Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations**

**Michel NEYRENEUF :** C'est très simple, on connaît le phénomène d'augmentation du parc qui est détourné de sa fonction d'habitat normal pour de l'habitat locatif saisonnier. Il se trouve que jusqu'à présent, quelqu'un qui faisait les choses en règle devait demander l'autorisation et en échange duquel il devait verser une compensation. Cette compensation devait trouver dans l'Arrondissement. C'est-à-dire qu'il devait participer au financement par exemple du logement social mais dans l'Arrondissement.

On s'est rendu compte que par exemple, si je prends le 18<sup>ème</sup>, le quartier dans lequel il y a le plus de locations de ce type-là, c'est Montmartre. Les endroits où ils font les compensations, c'est à la porte de la Chapelle. En laissant le phénomène continuer comme cela, on va continuer à accroître les diversités et les problèmes qu'il y a dans les quartiers. Il y a des quartiers qui vont avoir pleins de logements comme Montmartre détournés et on va mettre tous les logements sociaux du même côté. Donc, cette réglementation va être changée et à partir de maintenant, on demandera à ce que la compensation soit faite dans le quartier administratif.

C'est un phénomène que je pense que vous avez bien compris par rapport au 18<sup>ème</sup>, mais ce sont des phénomènes qu'on retrouve aussi dans le 1<sup>er</sup>, dans le 2<sup>ème</sup>, le 4<sup>ème</sup>, le 7<sup>ème</sup>, etc. Donc, c'est une modification importante et que vous invite à voter favorablement.

**Carine ROLLAND :** Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.390/2017.DLH.362 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2017.391 : Opération d'aménagement du secteur Binet (18e) - Approbation et signature d'un avenant n° 4 prorogeant d'un an la concession d'aménagement confiée à Paris Habitat OPH.**

**Michel NEYRENEUF :** En réalité, on vous demande de prolonger la concession d'aménagement confiée à Paris Habitat d'un an pour la bonne raison qu'il y a encore deux opérations qui vont devoir se faire en 2018, à savoir l'hôtel qui est en construction actuellement va être livré au début 2018 et le programme de l'association Foncière Logement va commencer en 2018. Paris Habitat qui a la concession d'aménagement devra ensuite réaliser toute la voirie qui va découler de ces projets. Voilà pourquoi on vous demande un an de plus.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.391/2017.DU.232 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2017.392 : Signature d'une convention financement avec la Région Île-de-France pour l'aménagement d'un data center dans le cadre du dispositif régional « 100 quartiers innovants ».**

**Michel NEYRENEUF** : C'est l'autorisation de demander une convention de financement avec la Région Ile-de-France sur l'aménagement du data center dans Chapelle International. On avait déjà demandé ces autorisations pour les terrains de transport sur les terrasses de la halle fret. On l'a déjà demandé aussi pour l'école et la crèche imbriquée et on ne l'avait pas donné pour le data center que vous connaissez bien puisqu'on a déjà parlé plusieurs fois.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.333/2017.DEVE.170 à la majorité soit 7 absentions (LR/CI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.392/2017.DFA 94 à l'unanimité

## **VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE**

**DELIBERATION : 18.2017.393 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des Associations du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.**

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Je voulais revenir quelques instants en arrière sur la délibération concernant la subvention aux P'tits Poulbots pour me réjouir de l'adoption de cette subvention.

On connaît tous les P'tits Poulbot et leur présence toujours dans ces moments festifs que l'on connaît bien à Montmartre ou ici en Mairie. Mais je voulais préciser qu'il y a aussi tout un travail beaucoup plus social qu'on voit moins mais qui est une vraie réalité et un accompagnement de la part de Joëlle LECLERC qui mène toute cette petite troupe au quotidien et vraiment, je voulais saluer ce travail ; dire que cette subvention est vraiment indispensable et que je souhaite évidemment qu'on continue à pouvoir les soutenir car il n'ont pas de gros besoins, mais ils en ont quand même. Donc, il faut qu'on puisse répondre présent. Voilà concernant les P'tits Poulbots.

J'en viens à la validation des inscriptions des associations à la Maison des associations. Nous avons six nouvelles associations inscrites ce mois-ci, une dans le domaine des arts et de la culture qui s'appelle l'Association des jeunes cinéastes indépendants, deux dans le domaine des sports et loisirs qui est Raion Fighters Kiokushin – je ne suis pas encore spécialiste de cette langue mais cela va venir – et une deuxième toujours dans le domaine des sports et loisirs qui est l'Académie parisienne d'aïkido du 18<sup>ème</sup>. Enfin, deux autres dans le domaine de la lutte contre l'exclusion qui sont les Compagnons du relais d'insertion et Lulu dans ma rue que l'on commence à bien connaître. Puis, la dernière dans le domaine des relations internationales, association qui s'appelle Collecte Art.

Donc, je vous demande de valider ces inscriptions, cela ne pose pas de problème.

**Eric LEJOINDRE** : Voilà une délibération particulièrement classique mais tout à fait utile. Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.393 à l'unanimité

### **DELIBERATION : 18.2017.394** : La Charte parisienne de la participation citoyenne

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Vous savez qu'il existe déjà une charte de la participation citoyenne qui date de 2009, cela fait donc déjà pas mal de temps qu'elle a été adoptée et adoptée à un moment où il y a un certains nombres d'instruments de la participation citoyenne que nous connaissons maintenant n'existaient pas puisque depuis 2014, la Ville de Paris s'est dotée de nouveaux outils. Je pense en particulier au budget participatif.

Il s'agit ici d'adopter cette nouvelle charte de la participation citoyenne remise à jour et qui doit intégrer la nouvelle cartographie de la participation citoyenne et répondre aux attentes des citoyens en matière de démocratie locale. Je précise que cette nouvelle charte qui comprend dix engagements très clairs, est le résultat d'un processus de Co construction qui a démarré au mois de mars 2017 qui a associé plus de 600 personnes. C'est une vraie Co construction des élus, des associations, des acteurs de la participation, des membres des conseils des quartiers, les habitants. Donc, je vous propose d'adopter cette nouvelle charte de la participation citoyenne.

**Pascal JULIEN** : Nous voterons pour cette charte, mais enfin elle ne fait que quelques orientations très vagues et pour l'avoir lue deux fois très attentivement, je n'ai rien vu d'innovant là-dedans sauf les kiosques citoyens et les halles civiques. Tout le reste, on le fait déjà, donc ne je vois pas ce qu'il y a de nouveau. On dit qu'il y aura plus de moyens mais on ne sait pas lesquels. Elle veille à la mise en œuvre de la charte en déployant des outils concrets mais on ne sait pas lesquels.

Ce que je vois c'est qu'il y a un affichage, une ambition plus grande, faire plus loin, plus fort, mobiliser davantage les citoyennes et citoyens pour Co construire. Très bien. Mais ce que je vois, c'est que pour prendre la Mairie ici dans le temps, quand j'étais encore adjoint, j'ai connu longtemps on avait quatre personnes pour s'occuper de la démocratie locale des conseils de quartier, aujourd'hui il n'y en a plus que deux. Je veux dire, il y a aura de cela là-dessus comme du reste quatre personnes que sur les conseils du quartier, plus d'autres personnes. Donc, on était une équipe, excusez-moi cela a fondu un peu. Mais pas qu'ici, ailleurs aussi, ce n'est pas que la Mairie du 18.

Il en va ici comme du reste, on prend une boussole qui indique le nord, mais on ne sait pas trop comment on va y arriver vers le nord. J'ai voté avec enthousiasme le plan Climat, il y a un mois. Mais mon groupe a bien dit et en accord avec notre adjointe Célia BLAUEL qu'évidemment, il faudrait voir aussi comment cela va être concrétisé. Arrive le débat budgétaire la semaine prochaine, on va voir exactement ce qui va se faire.

Donc, je me mets un peu en garde là-dessus. C'est une belle charte avec de beaux principes, une belle ambition et là on se méfie, je termine de façon à on va amender cela. C'est-à-dire qu'on vote pour aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'on fera au Conseil de Paris parce qu'on va mettre des amendements pour mettre un peu de contenu là-dedans. Par exemple, sur la formation, il est question de formation mais c'est très vague, on veut savoir précisément comment se réformer, les différents conseillers, les acteurs, les élus, etc. Voir le paquet qui va être mis. On va mettre des choses sur le numérique aussi, parce que le numérique là prend une part assez importante, mais enfin on n'oublie pas qu'il y a une fracture numérique. On n'oublie pas que l'humain est quand même quelque chose d'irremplaçable, je ne dis pas que c'est oublié mais on est dans des trucs

tellement vagues que nous, on précisera et c'est cela qui guidera notre vote final. Mais a priori, on ne vote pas contre la paix du monde.

**Eric LEJOINDRE** : Cela tombe bien. C'est en général une bonne position.

**Christian HONORE** : M. le Maire, je vais être beaucoup plus bref que M. JULIEN pour dire qu'il va y avoir un débat au Conseil de Paris, que l'on va faire des amendements. Donc, nous nous abstenons ici pour ne pas préjuger de ce que nous voterons au Conseil de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : C'est noté.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : M. JULIEN, on a ici sous les yeux une charte, pas un règlement intérieur. Donc, il est logique qu'une charte évoque un certain nombre de principes assez généraux. Je trouve qu'ils sont assez généraux et en même temps relativement précis. Donc, je pense qu'on a un bon équilibre-là qui permet de couvrir l'ensemble quand même des champs de la participation citoyenne et puis peut-être d'en permettre à de nouveaux d'émerger sans qu'ils soient en contradiction avec la charte. Donc, elle remplit assez bien son office. Concernant d'ailleurs le service de démocratie locale, il y a peut-être moins de monde. Le travail est tout à fait bien fait, les conseils de quartiers sont parfaitement suivis par les deux personnes qui décident. Enfin, je pense que la question numérique n'est pas essentielle parce que le travail est vraiment bien fait.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup et je veux m'associer à ces remerciements pour le service, notamment pour les services de la démocratie locale de la Mairie du 18<sup>ème</sup> qui est un peu une spécificité à ce stade dans le 18<sup>ème</sup> puisque ce service est sous l'égide de la direction générale des services et pas directement à mon cabinet. Ce qui est, je pense, une bonne méthode même si beaucoup de conseillers de mon cabinet sont aussi très actifs sur ces questions. J'en profite pour les remercier aussi.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.394/2017.DDCT.183 à la majorité soit 33 voix pour dont 7 pouvoirs (PS et apparentés, EELV, PC-FDG, NI) et 7 abstentions dont 3 pouvoirs (LR/CI).

## **PROPRETE**

**DELIBERATION : 18.2017.395 : Expérimentation de stations de tri « TRILIB' » à Paris (2ème, 13ème, 18ème et 19ème) - Avenant à la convention de partenariat conclue avec CITEO**

**Gilles MENEDE** : Je veux profiter de cette délibération sur Trilib' pour faire un petit point d'actualité sur la stratégie Zéro déchet de la Mairie de Paris qui passe sur les trois piliers d'une politique vertueuse de gestion des déchets, les fameux 3R, de réduction, réemploi et recyclage. En matière de recyclage et conformément au plan de renforcement du tri, nous prenons toutes les dispositions pour renforcer la simplicité, la proximité et la visibilité du tri et apporter autant que faire se peut des solutions pratiques de proximité aux Parisiens.

Par exemple, nous avons ces deux dernières années renforcé l'offre de colonne à verre sur l'espace public, nous avons installé un certain nombre de nouvelles colonnes à verre, 15 dans l'Arrondissement, en étroite coordination avec les conseils de quartiers, les associations représentatives. Ce qui porte ces colonnes à verre à 80 dans l'Arrondissement et cette nouvelle colonne à verre nous ont permis d'augmenter la quantité collectée et recyclée. Par exemple, on a 96 tonnes de verre qui est recyclable à l'infini, qui ont été collectées en octobre 2017 dans le 18<sup>ème</sup>.

Nous avons aussi renforcé l'offre de dépôt textile sur l'espace public en partenariat avec le Relais 75 qui s'occupe de notre Arrondissement, notamment sur les secteurs des boulevards de Clichy et de Rochechouart sur les grandes esplanades.

Nous organisons aussi des évènements, des collectes solidaires de quartier avec notamment Ecosystème pour le recyclage des D3E ; je vous ai fait déposer sur votre table l'évènement du 9 décembre qui est focalisé sur la collecte des anciens téléphones et qui est une collecte intéressante puisque les téléphones, tout le monde en a un, deux, trois, dix dans ses tiroirs et ne sait pas quoi en faire. Donc, cette collecte-là organisée par Ecosystème avec les Ateliers du bocage a un certain nombre de caractéristiques qui devraient enlever tous les freins à emmener ses téléphones portable. C'est qu'elle offre une traçabilité des téléphones portables et ensuite toutes les données du téléphone portable donné sont effacées. C'est une garantie que vous pouvez découvrir d'ailleurs sur la partie verso du flyer que je vous ai distribué.

On organise cela très régulièrement ; la prochaine a lieu le 9 décembre prochain sur les quatre sites habituels : place de Torcy, marché de l'Olive, place des Abbesses, 43, rue Damrémont et 38, rue du Poteau et il y a même une tombola.

Je reviens à la délibération qui nous concerne Trilib', Paris expérimente avec Citeo éco-organisme agréé dans la filière des papiers et emballages ménagers, ce concept de station d'apport volontaire de matériaux recyclables directement implantée sur l'espace public. Donc, on a sur un même emplacement une pluralité de flux. Cette expérimentation a commencé en juillet 2016 par une convention de partenariat entre la Ville de Paris et Citeo qui s'appelait à l'époque Eco-Emballages pour autoriser cette entreprise à installer sur l'espace public parisien à des emplacements choisis en concertation avec la Ville de Paris, les conseils de quartier des riverains, les 40 Trilib' dont 10 sont dans le 18<sup>ème</sup>. A ce stade, aujourd'hui la conception, la pose, la maintenance et l'entretien sont pris en charge par l'éco-organisme de même que la collecte et le traitement des matériaux captés par le dispositif.

Donc, les résultats sont les suivants depuis le début de l'expérimentation. On a une moyenne sur tout Paris de 1 à 2 tonnes par station et par mois et le 18<sup>ème</sup> est pleinement dans cette dynamique avec une hausse récente du tonnage collecté. Sur les huit premiers mois de l'année 2017 sur tout Paris, on a 200 tonnes de papiers carton collectés, 44 tonnes de plastiques métal, 178 tonnes de verre et 76 tonnes de textile, tout cela collecté pour du recyclage. Cela conforte l'idée d'un déploiement sur l'ensemble du territoire parisien, d'un dispositif d'apport volontaire de qualité sous cette appellation de Trilib' à échéance de mi-2019. En attendant cette généralisation qui se fera via un contrat pré-publicité et mise en concurrence préalable, au terme d'une consultation qui aura lieu au cours de l'année 2018, la Ville de Paris et Citeo envisagent une seconde phase d'expérimentation pour les 40 stations Trilib' dans une configuration différente en termes de responsabilité et de partage des missions entre les partenaires, comme en termes d'élargissement du champ d'expérimentation, à la gestion des incivilités nombreuses au début de l'expérimentation mais qu'on a pu diminué fortement par une présence massive quotidienne des agents de la propreté notamment qui, tous les jours, ramassent tout ce qui peut y avoir comme incivilité autour des Trilib'. Donc, cette seconde phase

d'expérimentation impliquera une nouvelle convention de partenariat qui devrait vous être soumise au premier semestre 2018.

Pour en revenir à notre délibération propre, l'actuelle convention de partenariat entre la Ville de Paris et Citeo arrivera à échéance le 31 décembre 2017, il est nécessaire dans l'attente de la seconde phase, de prolonger la durée de la première phase expérimentale des 40 stations Trilib' au-delà de cette échéance, donc pour garantir le fonctionnement des actuelles stations Trilib' et de sécuriser juridiquement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la poursuite dans les termes identiques de cette expérimentation engagée avec Citeo dès l'été 2016.

Aussi, je vous propose de voter la prorogation par avenant pour une période de trois mois, une fois renouvelable, la convention de partenariat entre la Ville de Paris et Citeo.

**Sandrine MEES** : Je voudrais souligner le travail qui a été fait par M. MENEDE, notamment de concertation. On parlait tout à l'heure de la participation des habitants, mais de véritable concertation aussi quant aux emplacements des bornes où vraiment il est allé, il a fait ce qu'il fallait quoi ; il a carrément même déplacé quand c'était nécessaire. Je trouve cela hyper important pour que le dispositif puisse marcher, parce qu'il faut que cela soit fait de façon à ce que cela arrange tout le monde.

Puis, aussi saluer les évolutions déjà effectuées sur le mobilier, vu notamment sur les bornes cartons, puisqu'elles étaient facteur de nuisance puisque certaines personnes déposaient des cartons aussi à côté etc. Là c'est fermé, les emplacements ont été recouverts pour que cela soit plus facile de ranger les cartons.

Puis, je voudrais aussi souligner là encore le travail de la Démocratie locale puisque nous avons eu des réunions extrêmement intéressantes ; les habitants ont pu se mettre autour de la table et proposer des véritables innovations, évolution du dispositif dans un esprit d'ouverture et ce sont des réunions qui se sont bien déroulées. Dans l'avenir, est-ce qu'il serait possible de savoir un peu quels changements ont été suggérés par les habitants ? Enfin, si cela a eu des incidences sur la nouvelle évolution du dispositif. Je ne demande pas cela pour maintenant mais pour voir un peu en quoi l'expertise des habitants a pu une fois de plus faire évoluer les choses intelligemment.

**Eric LEJOINDRE** : Je m'associe aux remerciements de Mme MEES auprès de M. MENEDE. C'est vrai que ce sont des équipements publics supplémentaires, donc comme tout équipement public supplémentaire sur la rue, il faut arriver à travailler l'insertion sur le territoire, l'acceptabilité de ces équipements qui ont une vertu, M. MENEDE l'a dit, qui permet de réduire aussi le nombre de déchets qu'on trouve dans la rue puisque les déchets mieux collectés sont forcément des déchets qui sont mieux jetés. Donc, on est dans une situation meilleure et pour autant c'est un travail toujours de faire accepter, c'est pareil sur les sanisettes, c'est pareil pour en fait tous les équipements de propreté, les faire accepter par les riverains et ce dialogue y continue. Je ne doute pas que M. MENEDE pourra revenir vers nous avec des compléments autant que de besoin.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.395/2017.DPE.67 à l'unanimité

## CAISSE DES ECOLES

### **DELIBERATION : 18.2017.373 : Caisse des Écoles (18e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Dominique DEMANGEL** : La première délibération porte sur la convention entre la Caisse des écoles et la Ville de Paris telle qu'elle vous a été présentée au mois de juillet sur l'architecture des nouvelles relations entre les caisses des écoles pour la restauration scolaire et la Ville.

La période de concertation a eu lieu depuis le mois de juillet pour définir et décliner au niveau de chacun des arrondissements les objectifs de cette convention qui est signée pour trois ans. Les objectifs retenus portent essentiellement sur la qualité du service, tant en termes de sécurité alimentaire que de qualité des repas, que de lutte contre le gaspillage, ainsi que sur la simplification et la modernisation des modalités d'inscription, de tarification, de facturation et de recouvrement des participations des familles. Il y a également des objectifs bien sûr sur les conditions de travail du personnel mais qui pour nous sont des objectifs que l'on retrouvera dans le contrat de délégation de service public.

Je peux rentrer davantage dans le détail si vous le souhaitez mais pour chacun de ces objectifs, nous nous apprêtons à signer – ce n'est pas encore fait puisqu'il convient d'en délibérer d'abord – les objectifs sur lesquels la discussion a eu lieu et qui permet une amélioration plus importante encore de la qualité des repas qui, en termes de qualité et d'alimentation durable, sont parmi les meilleurs puisque nous sommes aujourd'hui à 44 %. L'objectif du plan de la Ville est de 50 % en 2020, ce qui évidemment est un objectif que nous pourrions remplir.

Nous avons souhaité puisque je vous rappelle qu'on avait adopté un vœu au précédent Conseil d'arrondissement que l'acceptation de l'alimentation durable permet d'inclure aussi des contrats de proximité et des produits labellisés, ce qui permet d'avoir une prise en considération de la saisonnalité des approvisionnements et de la confection des repas. Donc, je vous invite à voter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.373/2017.DASCO.151 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme DEMANGEL)

### **DELIBERATION : 18.2017.374 : Caisse des écoles (18e) - Subvention 2018 (6.841.466 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Dominique DEMANGEL** : La seconde délibération porte sur l'adoption de la subvention pour 2018, je vous invite à prendre en considération la délibération qui vous a été communiquée pour information et qui concerne le département. Donc, à la proposition qui est faite de 8 520 000, il convient d'ajouter 880 000 qui nous sont attribués au titre du département qui concerne les collèges et les lycées.

Cette subvention correspond à la demande que nous avons formulée à l'exception, mais c'est un vieux débat sur lequel j'avais déjà eu l'occasion d'attirer votre attention, des impayés sur lesquels comme nous demandons qu'il puisse y avoir une solidarité parisienne, une forme de mise en commun des impayés pour que les efforts des uns et des autres soient mieux pris en considération ainsi que des difficultés éventuelles, sociales notamment qui sont rencontrées dans plusieurs arrondissements, peut-être de manière un peu différente. Mais nous n'avons pas non plus cette année satisfaction sur cette demande.

Néanmoins, le montant de la subvention qui nous est proposée nous paraît satisfaisant et je donne un avis tout à fait positif là-dessus. Le versement en revanche qui sera effectué pour l'année 2018 verra la déduction des trop-perçus de l'année 2016. Il se trouve qu'au titre de l'année 2016, les prévisions qui avaient été faites et donc la subvention qui nous avait été attribuée a été en décalage par rapport à la réalité effectivement des repas. Donc, nous avons bien évidemment accepté que ce trop-perçu puisse être reversé à la Ville.

Le débat auquel le Maire faisait allusion tout à l'heure est que la formulation qui vous est présentée pour ce reversement est très générale puisqu'il vise le résultat d'exploitation et non pas les trop-perçus au titre de la restauration scolaire, ce qui me paraît important puisqu'il s'agit d'un établissement public local et donc, l'identification de l'ensemble des opérations financières doit être effective. Elle fera d'ailleurs l'objet d'un vote au comité de gestion de la Caisse des écoles, ainsi que d'une approbation du contrôle de légalité. Donc, j'ai souhaité que cette formulation puisse être modifiée et qu'une formulation nouvelle visant le trop-perçu au titre de la restauration scolaire puisse y être substituée.

Dans cette attente personnellement, je m'abstiendrais ce qui évidemment ne pose aucun problème sur le montant même de la subvention mais sur les impacts juridiques qui pourraient en résulter.

**Eric LEJOINDRE :** Et c'est effectivement là-dessus que nous souhaitons d'ici le Conseil de Paris qu'on puisse faire les modifications. Encore faut-il que cette délibération-là soit adoptée puisque le montant qui nous est proposé convient à nos besoins. Mais je partage ce souhait tout à fait légitime de Mme DEMANGEL de précision parce que la Caisse des écoles est un établissement public local qui certes dépend à 100 % pour son financement de la Ville de Paris mais qui pour autant doit rendre des comptes devant son propre Conseil. Vous savez à quel point nous sommes là-dessus attachés à la précision.

Je voulais saluer ce travail de Mme DEMANGEL de précision et plus globalement de gestion de la Caisse des écoles. Nous allons rentrer dans une période très importante mais c'est l'objet de la délibération qui suit, donc je ne vais pas en dire plus. Mais puisque nous allons avoir à renouveler notre délégation, cette précision est importante et je redis ici mais on a eu l'occasion tous les ans depuis un certain temps de rappeler que même si nous avons beaucoup progressé à la Caisse des écoles du 18<sup>ème</sup> sur la question des impayés puisque nous arrivons à mieux faire en sorte que les parents puissent bénéficier du tarif auxquels ils ont droit, il ne serait quand même pas totalement absurde que nous puissions mettre au pot commun de la Ville de Paris les impayés qui sont forcément toujours un peu plus importants, même si les choses ont été beaucoup améliorées grâce au travail du comité de gestion de la Caisse des écoles, mais que nous puissions mettre au pot commun ces impayés.

Nous n'adoptons pas mais vous avez eu la présentation aussi des deux délibérations qui étaient départementales et je laisse la parole à Mme DEMANGEL sur la dernière.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.374/2017.DASCO.171 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme DEMANGEL)

**DELIBERATION : 18.2017.375 : Caisse des écoles (18e)-Agrément du principe du renouvellement de subdélégation du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Dominique DEMANGEL** : La dernière délibération correspond aux renouvellements de la délégation de service public qui vient à échéance à la fin du mois d'août prochain et pour lesquels il y a actuellement un certain nombre de travaux de réflexion et de concertation afin de préciser ce que sera le cahier des charges de cette nouvelle délégation. Bien évidemment, compte tenu des délibérations antérieures et de la modification de la compétence en termes de restauration scolaire qui est maintenant détenue complètement par la Ville de Paris, il était nécessaire d'avoir une délibération nous autorisant à une subdélégation de la compétence restauration-scolaire et qui peut nous permettre effectivement de lancer l'appel d'offres et de signer un nouveau contrat en temps voulu. Pour nous, le temps voulu est maintenant puisqu'il faut que nous définissions le cahier des charges avant la fin de l'année pour pouvoir lancer cet appel d'offres rapidement. Donc, je vous invite à voter cette délibération.

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des difficultés ? Nous en avons donc fini avec l'ordre du jour des délibérations. On en vient aux questions orales et aux vœux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.375/2017.DASCO.178 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme DEMANGEL)

## **QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

**Eric LEJOINDRE** : Il y a deux questions orales qui vont être présentées. Ensuite, je vous rappelle que les vœux sur les Parisculteurs et sur les logements sociaux des familles victimes de violence ont été retirés. Par contre, nous avons inscrit à l'ordre du jour en urgence un vœu qui concerne la situation dite des mineurs marocains. Je voudrais qu'il soit distribué si on peut pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant que nous discutons.

**18.2017.396 : Question orale par les élu-e-s du groupe EELV au maire du 18<sup>ème</sup> relative à la signature de la convention « Main verte » au Bois Dormoy et au projet à construire sur la parcelle**

**Loïc LORENZINI** : Chers collègues, mesdames, messieurs, cette question concerne la parcelle dite du Bois Dormoy qu'on connaît bien, situé 2bis, cité de la Chapelle qui avait été classée sous l'action volontaire des écologistes dans le cadre de la révision du PLU de Paris comme un espace végétalisé existant à maintenir ou à reconstituer. On se félicite de cette décision prise en juillet 2016 quand on voit effectivement par exemple le nouveau plan Climat, la nécessité de préserver, de garder des espaces de respiration, des poumons verts dans des quartiers qui sont avec une forte densité d'habitats, mais aussi de flux et de voitures.

Il se trouve que sur cette parcelle, l'association dite du Bois Dormoy organise et anime différents ateliers d'éducation et qu'il n'existe pas de convention dite Main verte entre la Ville de Paris et l'association malgré les différentes demandes qui avaient été faites par l'association du Bois Dormoy.

Donc, j'ai deux questions : la première, M. le Maire quand interviendra cette signature qui permettrait de régulariser la situation de fait, de régulariser la présence de l'association Bois Dormoy sur la parcelle du Bois Dormoy ? Une seconde question concernant cette parcelle, parce que nous savons que c'est un espace végétalisé à préserver, il y aura – et nous en sommes très contents aussi – juste à côté la construction d'une crèche. Donc, on voulait profiter de cette question pour savoir un peu l'agenda, le planning pour la construction de ce projet. Est-ce que vous auriez des éléments de calendrier à nous transmettre ?

Je vous remercie.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour cette question à laquelle je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse sans revenir sur l'ensemble de l'historique de cette parcelle et notamment du projet d'équipements Petite Enfance, mais aussi d'EHPAD qui étaient initialement prévus rendus impossibles par la modification du PLU dans les conditions que chacun ici a en tête. Les conditions que chacun ici a en tête m'ont d'ailleurs conduit à proposer à ce que l'avenir de cette parcelle soit réfléchi et pensé à la bonne échelle. C'est-à-dire à l'échelle de l'Hôtel de ville puisque c'est à cette échelle-là, contrairement d'ailleurs à des votes qui avaient eu lieu ici, que la décision de modification du PLU a été prise. J'ai donc transmis cette question aux autorités compétentes, c'est-à-dire à l'adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts pour ce qui est de l'éventuelle convention Main verte avec l'association qui, pour le moment, occupe sans droit ni titre, mais c'est bien normal puisque... Mais il faut réfléchir à ce qu'il en sera et bien sûr, j'ai redit mon intérêt à la fois que l'on puisse par exemple selon les modalités qui ont été démontrées par Mme TRAJAN s'agissant de la crèche Huchard, que l'on puisse tenir au moins une partie de l'engagement que nous avons pris devant les habitants du 18<sup>ème</sup> qui est la constitution à cet endroit-là d'un équipement de Petite Enfance. J'ai rappelé et j'ai profité de cette question pour rappeler au cabinet de la Maire de Paris et à son équipe d'adjointes qu'Espacil qui avait beaucoup investi pour mettre en place un projet de maison d'EHPAD et de maison pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer puisse se voir repropoé un endroit, pas là mais un endroit, un lieu pour pouvoir établir son projet qui était aussi un projet d'intérêt général.

Je n'ai pas encore eu de réponse à ces questions, donc je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. En tout état de cause, j'espère que nous pourrons, notamment grâce à cette question, avancer au moins

sur la partie Petite Enfance pour ce qui est de cette parcelle-là. Avec la nouvelle adjointe à la Maire de Paris en charge des personnes âgées sur l'autre question qui ne concerne plus la parcelle de la cité de la Chapelle mais qui concerne les équipements dont la ville d'ailleurs, pas forcément le 18<sup>ème</sup> puisqu'en réalité, cet équipement aurait tout à fait trouvé sa place là mais peut tout à fait avoir d'autres localisations, mais qu'une autre localisation pour Espacil puisse être trouvée d'autant qu'ils m'ont ressollicité il y a quelques jours, Espacil et l'architecte qui avait travaillé à ce projet, et j'étais un peu en peine de leur offrir des perspectives, mais je ne doute pas que nous allons y arriver.

Ce sont des éléments de réponses qui ne répondent pas exactement aux questions qui ont été posées mais qui sont à ce stade celles que je peux vous donner.

**Q18.2017.397 : Question orale du groupe communiste – front de gauche au Maire du 18<sup>ème</sup> sur le trop faible nombre d'AVS/AESH dans les établissements du 18<sup>ème</sup>**

**Catherine BELEM** : Nous souhaiterions connaître le nombre d'AVS ou AESH, nouvelle dénomination qui signifie Accompagnant des élèves en situation de handicap, qui manquent dans nos écoles dans le 18<sup>ème</sup> car selon l'Académie de Paris, il serait entre 300 à 400 dans l'attente de cette aide précieuse et indispensable.

L'Académie de Paris dispose selon elle des fonds nécessaires à l'embauche du personnel manquant. Nous ne voulons pas d'élèves abandonnés à leur handicap, des professeurs qui ont du mal à enseigner et des familles dans l'incompréhension et le désarroi. Nous devons défendre l'égalité des chances pour tous les élèves et pour faire que ces élèves en situation de handicap de nos écoles puissent étudier et ainsi leur permettre une réussite scolaire et professionnelle. Selon les mots de Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées en septembre dernier, aucun enfant ayant besoin d'un accompagnant ne sera laissé sur le bord du chemin.

Donc, nous souhaiterions savoir combien d'élèves sont concernés par ce manque d'AVS dans nos écoles pour les accompagner ? Merci de la réponse.

**Philippe DARRIULAT** : Merci beaucoup, Mme BELEM, de poser cette question qui en effet nous revient souvent car c'est une préoccupation importante dans nos écoles et nos collèges. En précisant avant, pour répondre très précisément à la question posée, qu'il s'agit en aucun cas de personnels ville mais de personnels recrutés par le rectorat et l'Education nationale, donc les renseignements précis que je vais pouvoir vous donner sont aussi ceux que j'ai pu glaner auprès de nos interlocuteurs de l'Education nationale. J'en profite pour remercier ceux qui m'ont permis de vous répondre aujourd'hui très précisément, Antoine DESTRES, directeur académique et M. BOURS inspecteur conseiller du recteur sur ces questions.

Les chiffres que je donne sont tous niveaux confondus, de la maternelle au collège inclus, ce n'est pas uniquement pour le niveau élémentaire. Il y a actuellement dans le 18<sup>ème</sup>, 444 enfants qui ont ce que l'on appelle « une notification de compensation humaine » c'est-à-dire on a décidé qu'il avait besoin dans le temps scolaire d'un ou d'une AVS. A l'heure actuelle, 388 de ces 444 enfants sont accompagnés par 214 AVS, puisqu'un AVS peut accompagner plusieurs enfants. 56 sont donc en attente, soit 14,4 % des enfants qui ont eu une reconnaissance de besoin d'AVS sont actuellement sans AVS.

Comme l'a dit Mme BELEM, du point de vue du rectorat, ce n'est pas là un problème de poste budgétaire, les postes existent. C'est un problème de difficulté à recruter et bien évidemment, il ne suffit pas de recruter comme cela, vous comprenez bien qu'il doit y avoir des vérifications comme avec n'importe qui sur des postes dans des écoles, cela va sans dire. Donc, il y a un problème de recrutement de la part du rectorat. Nous avons insisté, le rectorat nous a dit qu'il partageait notre avis sur une nécessité de porter priorité et un regard particulier sur des situations particulièrement tendues, je pense notamment au collège Daniel-Mayer. Ceci dit 56 enfants en attente, cela fait à peu près entre 35 et 40 postes d'AVS qui ne sont pas pourvus, parce que ce n'est pas 56. Vous avez les chiffres que je vous ai donnés, peut-être aussi pourrions-nous nous rapprocher du rectorat du côté de Pôle Emploi, du côté peut-être aussi des étudiants. Il y a des étudiants qui sont demandeurs, essayez de voir si on peut aider à ces recrutements, les postes existent. On pourrait peut-être là-dedans être des facilitateurs.

Voici les éléments que je pouvais vous donner, Mme BELEM.

**Catherine BELEM** : Merci M. DARRIULAT, j'entends tous ces chiffres, simplement, se tourner vers Pôle Emploi ou ce type de chose, je ne sais pas si c'est une bonne chose. En tous les cas parce qu'il faut une formation particulière, parce qu'on ne peut pas proposer de contrats précaires avec des montants, ce qu'on pourrait donner à ce type de personnes avec des salaires très, très bas. Donc, il faudrait aussi prendre en considération à mon avis cela. Donc si c'est prise en compte, si ce ne sont pas des contrats précaires, pourquoi pas ?

**Claudine BOUYGUES** : On ne va pas ouvrir le débat. Honnêtement, c'est un problème que je connais bien, personnel, la formation, c'est souvent des jeunes gens qui sont AVS, donc souvent en début de parcours professionnel mais effectivement, qu'on me donne honnêtement le profil type qu'il faut et je pense qu'à travers la Mission locale ou le PLI, à côté de Pôle Emploi, on est capable de regarder quelle est la formation qu'il faut mettre en place et de trouver des profils qui correspondent à cette nécessité.

**Eric LEJOINDRE** : Absolument, c'est dommage d'avoir des postes budgétaires et qu'ils ne soient pas remplis. On va faire ce travail, M. DARRIULAT, Mmes BOUYGUES et GABELOTAUD, c'est la responsabilité à l'Hôtel de ville pour essayer de contribuer à faire en sorte que ces postes budgétaires qui existent puissent être occupés.

## VOEUX

**DELIBERATION : 18.2017.399 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV du 18<sup>ème</sup> à l'attention de Mme la Maire de Paris et du directeur de Paris Habitat relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché Indépendant des Labels (MILA)**

**Loïc LORENZINI** : Ce vœu vise au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le MILA qui est une association qui signifie Marché indépendant des labels, on parle régulièrement du MILA dans ce Conseil d'arrondissement. Le MILA et le réseau d'entreprises qu'il anime est une association qui développe des services d'ordre juridique, d'ordre commercial, d'ordre

financier à des entreprises dont le secteur d'activité est la production musicale. Le MILA est situé dans le quartier Blémont ; elle occupe un espace qui est géré par Paris Habitat, ce sont les pieds d'immeuble gérés par Paris Habitat.

Or, le MILA depuis 1999 tente de se raccorder au réseau de fibre optique, le réseau qui passe dans la rue et qui même alimente les locataires mais pas les pieds d'immeuble. On a contacté plusieurs fois Paris Habitat ; il y a eu des visites de faites et il se trouve qu'il n'y a pas de solution qui a été trouvée au raccordement de l'association le MILA et de la quinzaine de pieds d'immeuble qu'elle occupe avec les autres entreprises du réseau. C'est assez gênant aujourd'hui que de ne pas avoir cet accès à la fibre, notamment pour ces entreprises qui travaillent dans le secteur du numérique entre autre.

Donc, le vœu de ce soir vise à ce qu'on puisse mettre en place toutes les dispositions pour que ces locaux commerciaux occupés par l'association et ces entreprises puissent enfin être raccordés à la fibre optique et cela dans les plus brefs délais. Merci.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup, vœu qui comme l'a rappelé M. LORENZINI, vient après de multiples tentatives pour faire en sorte de régler ce problème. Voilà pourquoi je vais appeler ceux qui souhaitent à voter. Peut-être que M. GONZALEZ veut rajouter un mot ?

**Mario GONZALEZ** : Non, simplement que dès que j'ai été informé de la situation par mon collègue M. LORENZINI, j'ai effectivement interrogé Paris Habitat qui m'a confirmé qu'en l'état, celui-ci refusait la prise en charge de ces travaux. Ce qui est effectivement assez curieux puisque les locataires de Paris Habitat bénéficient d'ores et déjà d'un raccordement et que je ne vois pas pourquoi les locataires du pied d'immeuble, même s'il s'agit effectivement de baux commerciaux classiques, ne pourraient pas eux aussi bénéficier de cette exception.

**Eric LEJOINDRE** : C'est vrai que ce type de travaux revient logiquement aux locataires titulaires du bail commercial mais on peut imaginer que quand on raccorde un immeuble à la fibre, on en profite a minima pour proposer aux titulaires des baux commerciaux de se lier eux-mêmes en même temps et donc de faire des économies. Moi, je ne demande pas aux bailleurs de faire plus que ce qu'ils ne doivent faire, mais on peut aussi essayer quand c'est possible de faire les choses dans le bon ordre et en ce qui concerne ces locaux commerciaux précisément, je pense qu'un vœu pourrait être utile.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.399 à l'unanimité.

**DELIBERATION : 18.2017.400 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV du 18e à l'attention de madame la maire de Paris relatif au rétablissement de l'éclairage sur le secteur Huchard-Varenne-Brisson**

**Loïc LORENZINI** : Un vœu qui se veut court, synthétique et qui concerne le rétablissement de l'éclairage sur le secteur Huchard-Varenne-Brisson qui est un quartier situé entre porte de Montmartre et l'hôpital Bichat.

Il se trouve que suite à différents travaux, l'éclairage avait dû être coupé, qu'il n'y a pas eu de dispositif de remplacement mis en place et qu'une grande partie de ces rues, qui sont la rue Henri-Brisson, la rue Jean-Varenne et le secteur Huchard sont plongées dans l'obscurité quand la nuit tombe, ce qui participe d'une certaine anxiogénéité du quartier.

Le vœu demande à ce que le plus rapidement possible, l'éclairage puisse être remis sur ce quartier, un éclairage temporaire.

**Eric LEJOINDRE** : En l'absence de M. BEPPO, je vais donner quelques éléments de réponses. D'abord, sur la question elle-même, constater que notamment suite à ce vœu, EVESA a entrepris un certain nombre de travaux qui ont permis qu'un éclairage provisoire soit mis en place dès vendredi pour une première phase, puis encore aujourd'hui pour que l'éclairage soit renforcé. Il reste à vérifier ce soir en rentrant pour ceux qui rentrent dans ce quartier que les travaux en question ont bien été réalisés. Tout en sachant bien sûr que l'éclairage définitif de la fin des travaux du tramway dans cette zone-là arrivera dès février 2018. Mais ce vœu nous permet quand même de relever une problématique de remontée des informations puisque, semble-t-il la mission Tramway a tardé à faire face à cette situation.

Donc, bien qu'il soit satisfait pour ce qui est des revendications, s'il était maintenu, je proposerais que ceux qui le souhaitent puissent voter pour puisqu'on ne peut pas faire de mal de faire un petit rappel. On a sans doute là un process qui n'était pas totalement adapté. Le vœu est-il maintenu ?

**Loïc LORENZINI** : Effectivement, la mission Tramway nous avait informés fin de semaine dernière qu'ils avaient mis en place un dispositif. On a été vérifié ce weekend et il se retrouve que c'est un premier pas, c'est encourageant mais que le résultat n'est pas complet. Deux petites portions de route ne sont malheureusement pas encore éclairées. Donc, j'ai envie de dire que le vœu est à demi-satisfait et on préfère le maintenir.

**Eric LEJOINDRE** : Bien, j'espère surtout que c'est l'éclairage qui sera amélioré.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.400 à l'unanimité

### **DELIBERATION : 18.2017.402 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste et Front de Gauche à l'attention de la présidente de la région Île-de-France relatif à une ré-augmentation du pass Navigo**

**Hugo TOUZET** : C'est un vœu bienveillant, une sorte d'aide-mémoire parce que parfois, quand on est une femme ou un homme politique avec beaucoup de responsabilité, on oublie un petit peu un certain nombre d'engagements. Ce vœu concerne le passe Navigo, qui concerne un engagement qu'avait pris la présidente de la Région Île-de-France en 2015 de ne pas en augmenter le tarif et on arrive à une situation où, pour la troisième année consécutive, c'est-à-dire à la rentrée 2018, on va connaître une nouvelle augmentation de 3 % de ce passe Navigo.

On a deux fondements pour s'opposer à cette nouvelle hausse, d'abord un fondement disons social, c'est-à-dire que c'est encore une atteinte au pouvoir d'achat des ménages franciliens. C'est une atteinte qui vient s'ajouter à celle qu'ils ont déjà connue avec la réduction du nombre d'APL et ce genre de sujet-là. C'est aussi une préoccupation écologique puisque rendre plus cher le prix des transports en commun alors qu'il faudrait se diriger vers une démocratisation plus importante du nombre de transport en commun et de l'utilisation du transport en commun ne nous semble pas une bonne idée.

Donc, c'est simplement un vœu qui rappelle à Mme PECRESSE ses engagements et qui lui demande de ne pas augmenter une nouvelle fois le passe Navigo. Je vous remercie.

**Christian HONORE** : Au début de votre phrase, mon cher collègue, j'ai cru entendre un vœu bienveillant. Puis, ensuite vous faites un vœu de la politique politicienne, on pourrait considérant par considérant vous répondre. Je ne vais pas être très long mais tout de même je rappellerais que ce que Mme PECRESSE est en train de faire, c'est de réparer les dégâts de la précédente majorité présidée par M. HUCHON. Si les Franciliens ont préféré Mme PECRESSE, c'est qu'ils avaient leurs raisons.

M. HUCHON avait institué un tarif unique. Pardonnez-moi de vous le dire, sans vouloir faire de polémique, c'était de la campagne électorale, c'était sans doute parce qu'il voulait – excusez-moi l'expression – les Franciliens n'ont pas suivi et donc, Mme PECRESSE est arrivée et elle a dû faire face à faire de nombreux investissements pour que les transports franciliens soient en bon état, pour la sécurité des voyageurs et pour leur confort. Par conséquent, comme elle ne fait pas de démagogie, comme c'est une bonne gestionnaire des deniers de l'Île-de-France, elle appelle à un peu de sérieux. En effet, lorsqu'il y a des investissements nécessaires indispensables, il faut bien que cela soit investi.

Vous avez parlé aussi de l'APL, je me trompe ou vous avez fait référence aux APL ? Cela me permet, monsieur, de rappeler mais peut-être avez-vous choisi de m'en donner l'occasion de rappeler que Mme HIDALGO a dit qu'avec l'augmentation de l'APL, il y avait 600 logements en moins – si je ne me trompe pas – avec 60 000 € d'APL. Nous faisons remarquer qu'avec la capitalisation des loyers, Mme HIDALGO a pris 800 millions d'euros au budget des bailleurs et par conséquent, je le disais l'autre fois, il faudrait faire une règle de trois pour voir combien de logements en moins ces 800 millions pris dans les caisses des bailleurs sociaux représentent.

Votre vœu, monsieur, il s'agit d'un vœu – pardonnez-moi le jugement – politicien. Par conséquent, nous voterons contre.

**Pascal JULIEN** : Jean-Paul HUCHON avec sa majorité avait eu raison de comprendre la nécessité du passe Navigo, de mettre fin aux cinq zones tarifaires parce que c'était un objectif essentiel en termes de rapprochement du territoire, de réduction des inégalités territoriales et cela montre le bon fonctionnement de cette ancienne majorité, Cécile DUFLOT nous avait représenté dans les discussions et cela avait été mis en place après des discussions très sérieuses. Premier point.

Deuxième point, M. HONORE, lorsque Valérie PECRESSE est élue présidente, elle connaît parfaitement les termes du problème. Elle connaît tout, elle sait exactement ce qu'il y a dans la maison, donc quand elle promet qu'il n'y aura pas d'évolution du prix, elle sait ce qu'elle dit. C'est donc une promesse qu'elle n'a pas tenue et M. TOUZET a eu parfaitement raison de déposer ce vœu. Vous êtes parti aussi dans des considérations qui n'ont strictement rien à voir, on s'est retrouvé à parler des HLM, des barrières.

Vous êtes pris les doigts dans le pot de confiture, cela arrive à tout le monde ; quand cela vous arrive, le mieux faites profil bas, laissez le vote se faire et tout ira bien.

**Didier GUILLOT** : Je ne veux pas arbitrer entre l'ancienne et la nouvelle majorité régionale mais juste rappeler une fois de plus, si je peux dire, que ce genre de vœu pour moi ne devrait pas avoir lieu ici. On est dans un conseil d'arrondissement et on est là pour gérer les questions de l'Arrondissement. Comme d'habitude, on se prend des fois pour l'Assemblée nationale, des fois pour le Sénat et là on se prend pour la Région. Je suis désolé mais ce genre de vœu ne devrait pas avoir lieu et il n'y a vraiment que dans notre instance parisienne, dans n'importe quelle autre collectivité locale, on ne joue pas à cela. On n'est pas le Conseil régional. Peut-être qu'il y aura d'ailleurs un jour des conseillers territoriaux à nouveau, c'était une idée qui avait existé mais en tout cas, pour l'instant on est conseiller d'arrondissement ou conseiller de Paris. Même chose pour les vœux contre le

gouvernement quel qu'il soit, le précédent comme celui d'actuel, vraiment ce sont des vœux ce que j'appelle les vœux à qui ne servent à rien. On se fait vraiment plaisir et je n'ai évidemment personnellement aucune difficulté à dire que la promesse n'était pas tenue et que ce n'est pas bien. Mais on n'est pas là pour cela ici, je le redis une fois de plus et je continuerai à le redire dans les mois qui viennent.

**Eric LEJOINDRE** : Merci. C'est une pratique ou une habitude dans ce Conseil d'arrondissement comme au Conseil de Paris d'ailleurs de dépasser un peu l'enceinte qui est le Conseil d'arrondissement et de s'adresser régulièrement à des instances sur des sujets qui ne concernent pas directement les éléments sur lesquels nous sommes décisionnaires. Pour autant, il nous revient de nous exprimer sur un certain nombre de sujets qui concernent directement les habitants du 18<sup>ème</sup> sans forcément que nous en soyons directement décisionnaires. Si on ne le faisait pas, on réduirait de beaucoup le temps de nos conseils, ce qui en soi serait sans doute utile. Mais on réduirait aussi de beaucoup le champ du dialogue ici et moi, j'ai pour pratique comme d'ailleurs mon prédécesseur avant moi, d'essayer d'ouvrir plutôt le débat que de le fermer directement, même si je reconnais que du coup, on est à traiter des sujets qui ne sont pas directement de nos compétences.

**Pierre LISCIA** : Ce vœu ne sert peut-être à rien, en tout cas, il sert à rétablir quelques vérités parce que j'ai entendu beaucoup de mensonges et surtout beaucoup de mauvaise foi dans vos interventions.

D'abord, M. TOUZET et M. JULIEN, où étiez-vous quand la précédente majorité de gauche socialiste, écologiste et communiste a augmenté le tarif du passe Navigo de 3 % par an pendant 5 ans entre 2010 et 2015, le faisant passer 60,40 € à 70 € ? Où étiez-vous pour dénoncer cette augmentation de 16 % ?

Oui, vous étiez effectivement pour dénoncer une baisse du pouvoir d'achat des Franciliens, permettez-moi simplement de terminer. Quant aux passes uniques, vous savez très bien qu'il a coûté 300 millions d'euros, qu'il a laissé une ardoise dans les finances des transports de 300 millions d'euros par an qui n'était pas financée lorsque Jean-Paul HUCHON a quitté la région. C'était une mesure électoraliste que vous avez votée en connaissance de cause.

Valérie PECRESSE en 2015 s'est engagée à la fois à financer cette ardoise de 300 millions sans taper dans le portefeuille des usagers. Ce qui a été fait puisque ce sont les entreprises qui ont été mises à contribution via une hausse du versement transport et elle s'est engagée par ailleurs à ne pas toucher au principe du passe unique et le passe unique n'a pas été remis en question puisqu'aujourd'hui, vous pouvez continuer à vous déplacer partout en Île-de-France pour le même prix.

Les augmentations que nous avons connues depuis deux ans ne sont finalement que les augmentations annuelles normales du passe Navigo. Elles sont mêmes moins importantes que celles décidées par la majorité précédente puisqu'en moyenne, c'était 3 % sous la majorité précédente, aujourd'hui on est autour de 2,5 %. Ces augmentations, vous les avez votées à l'époque sans vous en émouvoir aucunement. Simplement, je voudrais rajouter que nous avons en Île-de-France le réseau de transport le plus dense du monde pour le tarif le moins cher. Pour vous donner un peu un ordre d'idée, si on parle justement de la possibilité de donner aux Franciliens de se déplacer à moindre coût, pour un réseau à peu près équivalent, les usagers des transports londoniens déboursent 415 € par mois ; pour un réseau nettement inférieur à celui que nous avons en Île-de-France, les usagers lyonnais déboursent 79,40 € par mois, c'est 191 € à Berlin et 150 € à Barcelone.

Dernière chose, mais j'ai entendu une augmentation de 3 % en 2018, vous avez repris là une information sortie dans la presse il y a quelques semaines par BFM Paris, ce même site revenu sur ses déclarations, a publié un démenti puisqu'il s'agissait non pas d'une augmentation du passe Navigo mais simplement un besoin d'augmentation de recette du STIF Île-de-France mobilité pour financer la révolution des transports 24 milliards d'euros d'ici 2021 engagée par Valérie PECRESSE, chose que la gauche n'a jamais fait pendant 17 ans, 3 % d'augmentation de recette, ce qui représente non pas la hausse du Navigo mais ce qui représente à la fois l'augmentation du nombre d'utilisateurs sur le réseau puisque quand vous avez plus d'abonnés, eh bien, c'est plus de recettes. Ce qui représente aussi une augmentation de la participation des entreprises via le versement transport et ce qui représente un effort sans précédent mené contre la fraude, qui représente tout de même un million d'euros par jour, soit vous faites le calcul assez simple 366 millions d'euros par an et enfin l'évolution de la tarification.

Donc, face à tant de mensonges et face à tant d'omissions, je n'ai pas pu m'empêcher de prendre à nouveau la parole derrière mon collègue M. HONORE pour rétablir certaines vérités. Je vous remercie.

**Eric LEJOINDRE :** Il y a deux sujets connexes ou concomitants, il y a le sujet du financement des transports publics en général et du financement du passe Navigo, en particulier ; chaque collectivité est libre de choisir comment elle attribue le budget dont elle dispose, parce que comme disait Pierre-Mendès FRANCE, « gouverner, c'est choisir » et notamment faire des choix et des choix de tarification. Donc, la Région est évidemment légitime comme n'importe quelle institution à faire les choix qu'elle souhaite à financer plus ceci ou plus cela en fonction de ses propres priorités.

Puis, il y a la question des engagements qu'on prend devant les électeurs. Je veux redire, puis on va arrêter là et passer aux votes, les conditions dans lesquelles le passe Navigo à tarif unique a été mis en œuvre, elles étaient totalement connues de tout le monde. Tout s'est fait dans la transparence la plus totale. Rien n'imposait à la candidate – à l'époque candidate à la présidence de Région – de prendre des engagements si elle n'avait pas l'intention de les tenir. Elle n'était pas obligée de s'engager publiquement à ne pas augmenter le prix du passe Navigo, d'ailleurs peut-être que cela aurait été compris, peut-être qu'elle aurait pu même choisir de faire de ce sujet-là un élément du débat électoral, du débat politique. Ce n'est pas le choix qu'elle a fait, c'est sa légitimité. Moi, j'ai un peu de difficultés avec le fait, on peut faire évoluer des projets, on peut changer d'orientations, on peut évoluer au cours d'un mandat, mais de prendre des engagements fermes et définitifs et puis de dire : « finalement, je fais exactement l'inverse ».

Je pense que c'est un sujet au-delà de la question réelle et incontestable de la nécessité de financer les transports en Île-de-France qui est effectivement un réseau très dense, qui a besoin de beaucoup d'investissement mais cela encore, ce n'est pas une nouveauté, toutes ces conditions-là étaient connues au moment du débat électoral et c'est sur cet élément qu'il me semble important que chacun puisse s'exprimer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.402 à la majorité soit 31 voix pour dont 4 pouvoirs (PS et apparentés, EELV et PC-FDG), 8 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI) et 2 absentions (M. GUILLOT et Mme MEHAL).

**DELIBERATION : 18.2017.405 : Vœu présenté par Eric Lejoindre, maire du 18e, et les élus socialistes, communistes et EELV, à la maire de Paris et au préfet de police concernant la problématique des mineurs non-accompagnés dans le quartier de la Goutte d'Or**

**Eric LEJOINDRE** : On en vient au dernier vœu que je m'excuse à vous présenter aussi tardivement, mais on a pris un peu de temps pour le rédiger. Enfin, j'ai considéré qu'il était utile que nous le présentions de façon un peu tardive. Je ne vais pas vous en remettre tous les éléments, vous les connaissez, ce vœu il vise à la suite de l'ensemble des démarches que nous avons effectuées et notamment moi, aussi bien auprès de Gérard COLLOMB que de Nicole BELLOUET, auprès du préfet de police comme du procureur de la République, auprès bien sûr de la Ville de Paris puisque pour faire face à cette problématique extrêmement grave de la présence sur l'espace public de mineurs, délinquants, dangereux, beaucoup a été fait, notamment par la Ville de Paris pour faire en sorte d'apporter une réponse, aussi bien sur le plan du maintien de la sécurité publique qui est un élément essentiel, que sur le plan du travail social à faire pour essayer de régler cette situation sur le fond.

Il m'a semblé pour tout vous dire ce week-end qu'il était utile que nous puissions, si vous l'acceptiez, voter un texte qui redonne les différentes étapes du travail que nous avons engagé qui redit, mais nous pourrions le dire plus collectivement, que j'ai eu l'occasion de le dire moi directement aux uns aux autres quelles sont nos demandes auprès de la préfecture du police et de la justice, auprès du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Justice qui a été sensibilisée sur ces questions aussi directement par la Maire de Paris, l'un et l'autre d'ailleurs. Je pense que si nous pouvions nous exprimer là-dessus collectivement maintenant, cela aurait une utilité, en tout cas ce serait un élément de démonstration de notre engagement supplémentaire. Un engagement qui est nécessaire parce que le nôtre, il est là, on a besoin que notamment, les services de l'Etat sur cette question qui font face à des situations très difficiles et très nouvelles puissent être pleinement mobilisés.

Voilà pourquoi je vous propose que nous adoptions ce vœu qui a cette vocation d'être un élément d'alerte supplémentaire à la suite de tout ce qui a déjà été fait par les uns et par les autres pour faire en sorte que nous puissions être soutenus dans nos nombreuses démarches pour régler ce problème dramatique, grave, dangereux et maintenant urgent.

Je vous propose de ne pas vous en dire plus, vous avez le texte sous les yeux. Simplement je vais donner la parole à ceux qui la souhaitent.

**Christian HONORE** : M. le Maire, nous allons voter ce vœu. Vous avez eu raison de dire que c'est une situation dramatique et pour les enfants, mineurs, et puis les nuisances qu'ils créent, le danger pour eux et pour les habitants.

Je voulais simplement dire qu'avec M. BOURNAZEL, nous sommes intervenus ici et au Conseil de Paris sur ce même sujet et que, par conséquent, il faut que nous soyons tous solidaires pour faire en sorte que, d'une part, ces enfants trouvent un abri et, d'autre part, que les riverains puissent vivre dans la sérénité et dans le calme.

**Galla BRIDIER** : Je pense avec mon groupe que ce vœu est complètement bienvenue, que nous puissions avoir cet échange collectivement en Conseil d'arrondissement et ce en amont de la réunion publique qui se tiendra le 6 décembre dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Il est important de dire dans cette enceinte que la situation est très grave, qu'il ne faut surtout pas le nier. Je pense que tout un chacun, ce n'est pas ce que nous avons fait depuis le début de cette crise,

mais encore une fois, il est important de le dire. C'est très grave évidemment pour ces jeunes qui sont totalement désocialisés, polytoxicomanes et probablement exploités par différents types de réseaux.

C'est très grave pour le quartier, surtout que la situation s'aggrave dans le temps puisque, à un moment donné, au début de la crise, nous étions à peu près à une trentaine de jeunes présents, nous en sommes aujourd'hui à une cinquantaine, avec l'émergence de temps à autre de jeunes filles, donc qui – vous l'imaginez bien – pose encore tout un tas de questions.

Il est aussi important de dire ici et de reconnaître que la réaction de la Ville, de la Mairie d'arrondissement d'abord, ensuite de l'Hôtel de ville et de l'ensemble des autorités compétentes a été très rapide au moment de l'émergence de cette crise. Je pense qu'il est aussi important de dire que cette situation est tellement complexe, tellement inédite que nous avons collectivement du mal à trouver les bonnes réponses. C'est pour cela que les propositions faites dans ce vœu et qui sont je n'en doute pas aussi le fruit des différentes réunions et différentes coordinations qu'il y a eues avec l'ensemble des acteurs vont évidemment dans le bon sens, avec à la fois une dimension répressive ciblée, car il faut rappeler la règle de vie en société à ces jeunes qui, encore une fois, sont complètement désocialisés mais surtout une réponse sociale et éducative, innovante puisque cela est bien marqué dans le vœu.

Une bonne partie des acteurs en tout cas et dont nous faisons partie avec mon groupe pensons qu'une partie de la réponse est vraiment l'ouverture d'un lieu dédié et permanent. Je souligne l'enjeu de permanence pour permettre un accompagnement global. Cela avait déjà été fait à un moment donné, même si ce n'était pas complètement satisfaisant, avait apporté des débuts de réponses.

Je voudrais dire que nous avons plusieurs alertes que nous souhaitons signifier ici, non pas sur le vœu mais sur l'approche qui pourrait découler de ce vœu, notamment de la part de l'Etat et de la préfecture de police. Si augmentation d'actions répressives il y a dans le quartier, sur cette situation-là, il faut évidemment qu'elle reste ciblée et qu'elle ne soit pas le prétexte à d'autres actions. Je pense notamment à l'expulsion de personnes sans titre de séjour, puisque c'est aussi ce que nous pouvons entendre de la part de notre gouvernement.

La deuxième alerte que nous avons, c'est que nous pensons qu'il est aujourd'hui d'abord urgent et important, en parallèle de la réponse sociale, d'accentuer le travail de répression envers les différents réseaux. Là aussi, je ne doute pas que cela soit fait mais j'imagine que vous rappelez cela aux autorités de l'État lors de vos différentes réunions. En tout cas, c'est ce travail-là qui nous semble fondamental, plutôt que la piste d'un éventuel accompagnement au retour de ces jeunes au Maroc.

Le vœu prend des précautions, il dit bien que certains de ces jeunes sont Marocains, tous le sont peut-être pas ; il est d'ailleurs très difficile de savoir d'où ils viennent exactement. Même si nous commençons à avoir des pistes, j'imagine que c'est aussi pour cela que dans ce vœu, il est évoqué les questions de travail avec les associations sur place d'aide aux jeunes de la rue et orphelins.

En tout cas, il ne faudrait pas que d'éventuelles expulsions de ces jeunes soient faites évidemment hors du cadre et avant tout passage devant le juge des enfants notamment. Nous voterons ce vœu, c'est très important que nous le fassions collectivement et a priori il soit voté à l'unanimité, mais je voulais au nom de mon groupe exprimer ces alertes. Merci.

**Eric LEJOINDRE** : Je voulais à ce stade réagir sur un point d'abord. Je pense que la concomitance des réponses à la fois à caractère plus répressif et à caractère plus sociable se nourrisse, y compris pour

permettre à un certain nombre de ces jeunes d'entrer dans une logique de soutien. On est face à des jeunes qui ne veulent pas d'aide à ce stade. La qualité de la réponse répressive elle est importante.

C'est pour cela que vous aurez vu, comme le disait Mme BRIDIER, dans les demandes de vœux que nous mettons deux points différents : la question du renforcement en lien avec le parquet des mineurs pour qu'une réponse judiciaire adaptée au profil de ces jeunes soit mise en place, donc on parle bien de ce qui concerne ces jeunes-là et que par ailleurs dans le point suivant, on demande d'assurer au quotidien, le fait que l'ordre soit maintenu dans ce quartier qui est à mon sens une des façons de pousser, en tout cas une partie de ces jeunes-là, à rentrer dans une logique de soutien puisqu'on est face à des jeunes qui ne veulent à ce stade aucune aide, ce qui est le plus frappant pour les travailleurs sociaux.

**Elisabeth BOYER** : M. le Maire, je voudrais savoir si vous avez évoqué avec le préfet de police, avec la garde des Sceaux la question de la responsabilité de l'État face à justement la divagation de mineurs parce qu'en fait, l'État est responsable, l'État se doit de protéger les mineurs. Dès lors que ce sont des mineurs apparemment sans famille, la responsabilité de l'État est totalement engagée et si tel est le cas, à ce moment-là, la question de la contrainte physique c'est-à-dire le fait de prendre ces mineurs et de les mettre ensemble, alors ce n'est pas de l'incarcération mais disons dans des lieux fermés, se pose. C'est quasi criminel en fait de laisser des mineurs à la dérive.

Moi je suis frappée dans cette histoire, à quel point en fait la responsabilité de l'État n'est pas soulignée, mais vraiment en gras. Naturellement, la réponse répressive est obligatoire puisque nous avons des jeunes qui sont un peu rebelles, beaucoup même et délinquants.

Je pense qu'il ne devait pas avoir d'état d'âme par rapport à la contrainte physique car l'adulte, l'Etat a fortiori, a la responsabilité de les protéger malgré eux et contre eux. Naturellement, le vœu est très bien ; j'espère qu'il sera entendu.

**Eric LEJOINDRE** : Cela fait partie des discussions qu'on a avec les ministères, c'est pour cela qu'on cite d'ailleurs le courrier que j'ai fait à la garde des Sceaux parce que tout élément de contrainte, y compris auprès de mineurs, ne peut passer que par une décision de Justice. A la protection judiciaire de la jeunesse de trouver les outils adéquats mais rien de tout cela ne peut se faire en dehors du contrôle du juge. C'est d'ailleurs une des difficultés au quotidien pour le commissariat. Enfin, une des contraintes légitimes qu'a le commissariat de faire en sorte que la Justice et la réponse judiciaire respectueuse des droits et notamment l'ordonnance du 45 puisse être respectée.

**Daniel VAILLANT** : Je suis d'accord avec ce vœu : il est équilibré, il est juste et il se veut porteur de la préoccupation légitime des citoyens, y compris par rapport à ces jeunes.

La question qu'il faut quand même se poser, personne ne l'a dit ici : pourquoi en Europe, en France, on n'a pas des systèmes de prise en charge qui permettent d'éviter l'impasse dans laquelle on est ? Quand je dis on, j'y mets tout le monde.

Je dirais que c'est par une cohésion républicaine qu'on doit pouvoir apporter quelques réponses. La Ville et les différents ministères mais peut-être aussi l'échelon européen et d'interpellation vis-à-vis des pays d'origine pour peu qu'on puisse les savoir. Personne n'a évoqué la responsabilité des pays source, cela c'est une vraie question, parce que pourquoi pas des milliers demain ? C'est tellement facile d'abandonner des jeunes sans parents ou on considère qu'ils n'ont pas de parents parce qu'ils s'en n'occupent pas, puis, on les laisse filer à l'extérieur via l'Espagne ou je ne sais par quelle filière. Les passeurs existent aussi sûrement, je pense que c'est une question à l'échelon non pas de notre Arrondissement. Si on pense que c'est au niveau local qu'on trouvera les réponses, je n'y crois pas.

Même la question d'un lieu, sans doute faut-il mettre à l'abri, encore faut-il le faire sans contrainte excessive et le volontariat en la matière compte tenu de l'état de ces jeunes gens. Je ne dis pas mineur, je ne sais pas si ils sont pré-majeurs. Je me dis qu'il conviendrait qu'il y ait une analyse au cas par cas, une étude sociale individuelle pour pouvoir essayer de régler le problème partiellement ou totalement avec les autorités des pays source. Là, la diplomatie doit servir à quelque chose, je ne dis pas la diplomatie du Quai d'Orsay même si il peut y contribuer, mais je pense notamment au ministère de l'Intérieur, aux plus hautes autorités de l'Etat dans un dialogue singulier avec les autorités des pays dont on doit quand même se dire que cela doit tourner autour du Maroc, de l'Algérie, peut-être même de la Tunisie pour certains.

Voilà, si on veut vraiment traiter le problème avec humanité pour ces jeunes qui sont en perdition et qui provoquent d'une manière extrêmement violente et dangereuse les réactions de nos concitoyens, je pense qu'on n'a pas besoin de cela dans des secteurs comme ceux du 18<sup>ème</sup> ou d'autres arrondissements et qu'il faut une prise en charge à un niveau de responsabilité qui dépasse de loin le Conseil d'arrondissement. Le Maire fait ce qu'il peut et il le fait parce que c'est son devoir, on ne peut pas rester insensible à la situation et vis-à-vis des jeunes et vis-à-vis de nos concitoyens. Mais le niveau d'alerte est tel, la presse en parle, très bien. Agissons tous ensemble sur un sujet comme celui-là.

Je vais voter le vœu mais cela nécessite, y compris des interpellations à l'Assemblée nationale. Là c'est un sujet national, international, européen mais la question doit être posée à l'échelon de ceux qui ont cette responsabilité, soit gouvernemental, soit d'interpellation à l'échelon de l'Assemblée, du Sénat.

**Eric LEJOINDRE** : Je partage cet avis et j'ajoute au titre des relations internationales, qu'il faut aussi étonnamment saisir les autorités égyptiennes puisque la grande nouveauté c'est quand même l'arrivée de jeunes se disant égyptiens. Après, comme le disait à juste raison Mme BRIDIER, la réalité c'est que nous sommes peu nombreux à être capables de saisir la réalité de l'origine de ces jeunes.

**Sandrine MEES** : En tant qu'élue référente du conseil de quartier Château-Rouge Goutte-d'Or, je voudrais dire mon émotion face à la détresse d'un certain nombre d'habitants dont nous connaissons la profonde humanité etc. qui se sont retrouvées effectivement pour certains dans des situations très difficiles avec ces mineurs isolés. Je sais que Michel partage ce souci, enfin les autres élus aussi mais c'est vrai que pour les élus qui sont souvent dans ce quartier, ce n'est pas facile pour nous parce qu'on reçoit ces plaintes, on reçoit toute cette souffrance et on est un petit peu démuni parce que personnellement, je trouve que le travail effectué jusqu'à maintenant depuis un an déjà par la Mairie du 18<sup>ème</sup> a vraiment été effectué avec beaucoup de soins, beaucoup de diligences. Au niveau de la Mairie du 18<sup>ème</sup>, je ne vois pas tellement comment on peut aller plus loin.

Je dois dire aussi que j'ai beaucoup apprécié que les habitants soient associés à toutes les réunions et en toute transparence malgré le côté complexe de ces réunions. Je pense qu'il faut maintenant que la préfecture et le parquet prennent vraiment toutes leurs responsabilités parce que nous, on arrive un petit peu au bout de ce qu'on peut faire. Bien sûr que le parquet et la préfecture prennent toutes leurs responsabilités. Lors de la réunion publique du 6 décembre, j'espère que cela va provoquer des choses et leur faire comprendre que vraiment, on est dans une situation difficile où on a vraiment besoin d'eux. Comme le disait ma collègue Mme BRIDIER, que tous les moyens soient mis en œuvre pour que ces jeunes ne soient plus livrés à eux-mêmes, évidemment dans un cadre respectueux et humain pour que la situation puisse s'améliorer vraiment dans le respect de toutes et tous.

**Fadila MEHAL** : Il est difficile d'ajouter beaucoup de choses parce que tout a été vraiment dit. Je voulais dire que c'est vraiment avec douleur mais aussi avec enthousiasme que je vote ce vœu parce

que tous les mots sont pesés. M. VAILLANT l'a rappelé, il est équilibré ; il concilie à la fois la question de la dignité mais aussi la question de la sécurité. Il pose des questions multifactorielles et les rédacteurs de ce vœu ont évité deux écueils qui me paraissent très importants parce qu'il me semble qu'on a évité la caricature et de faire de ces adolescents, certains ont dit des objets non identifiés, je dirais des sujets non identifiés, ni régularisables, ni expulsables, d'en faire des boucs émissaires d'une politique migratoire chaotique dont on a rappelé en effet les enjeux et combien aujourd'hui pour fixer les populations et notamment celle du Maghreb. Il y a aujourd'hui à une politique à mener plus offensive et qui permettent à cette jeunesse de ne pas créer d'abord cette hémorragie dans les pays d'origine, mais ne pas venir en effet se déverser et surtout dans des conditions absolument indignes en termes de protection de la jeunesse.

Le deuxième écueil serait en effet de fermer les yeux et d'abdiquer sur nos responsabilités d'élus mais aussi de la puissance publique, comme l'a rappelé Mme BOYER. En effet, beaucoup de ces jeunes sont devenus des délinquants aujourd'hui, dont il va falloir trouver des solutions à la fois pédagogique mais aussi judiciaire. C'est tout ce double enjeu.

Je vous remercie aussi parce que ces personnes ont une origine, ont des héritages, de ne pas avoir ethnicisé comme certains populistes le voudraient, des comportements parfois délictueux. Donc, je vote ce vœu sans réticence en vous remerciant d'avoir trouvé les mots qui touchent mais aussi les mots qui font agir et qui feront lever.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup. C'est notre dernier Conseil d'arrondissement avant le mois de janvier. Je vous souhaite pour ceux que je ne reverrai pas des belles fêtes de fin d'année.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.405 à l'unanimité.